

courant alternatif

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE

N° 318

MARS 2022

3 €

► CAPITALISME VERT : CONTRE L'IMPLANTATION D'HÔTELS DE LUXE

► UNIVERSITÉ : OÙ EN EST LA RECHERCHE ?

► INTERNATIONAL : TUNISIE, PRÉSIDENTIALISME ET DÉMOCRATIE DIRECTE

Luttons pour un monde sans armées



ni frontières



3... ► ÉDITO SOCIAL

- 4... ► ANALYSE DE CLASSE = chantier 2ème session
- 7... ► INSUBORDINATION SALARIALE chroniques de la lutte des classes
- 8... ► Les anarchistes sont ils de Gauche
- 9... ► BRÈVES DE L'ÉCO : Salarariat, multinationales, administrations
- 10... ► BIG BROTHER chroniques du contrôle et de la répression
- 12... ► SANS FRONTIÈRES
- 14... ► Grève du 13 janvier dans l'éducation nationale
- 16... ► ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

SOCIÉTÉ

- 21... ► L'ENDOMÉTRIOSE : effets d'annonce ou avancées réelles ?

ÉTATS D'URGENCE

- 23... ► Il est urgent de dissoudre l'Etat

CAPITALISME VERT

- 26... ► DU LOT À L'ARIÈGE, lutte contre les complexes hôteliers de luxe

COURRIER

- 28... ► A propos du livre "Class Power on zero-hour"

LIVRE

- 29... ► Plogoff, une lutte au bout du monde

INTERNATIONAL

- 30... ► TUNISIE : KAÏS SAÏED, entre présidentialisme et démocratie directe ?

ANTICOLONIALISME

- 33... ► KANAKY : DE LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE À UNE AUTONOMIE RENFORCÉE ?

Ce numéro a été préparé à **Toulouse** et maqueté pendant le carnaval à **Douarnenez**.

La commission journal de **fin mars** aura lieu à **Paris**

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

COURANT ALTERNATIF parait depuis 1981, sans comité de rédaction, réalisé de façon militante et décentralisée par des personnes membres ou proches de l'Organisation communiste libertaire, l'OCL.

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-es intéressé-es au même titre que les militant-es OCL de la ville en question et que des repré-

sentant-es des autres groupes de l'OCL.

Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-es.

En outre, chaque CJ débute par un débat sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire.

Le collectif organisateur rédige ensuite un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) et c'est lui qui écrit l'éditorial en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions, écrivez-nous.

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213
51058 Reims cedex
ocl libertaire@hotmail.com

Contactez localement

**l'Organisation Communiste
Libertaire**

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

ocl.st-nazaire@orange.fr

Douarnenez : ocl dz@riseup.net

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egregore BP 81213

51058 Reims cedex

lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,

40 rue Alfred Dumeril,

31400 Toulouse

ocltoulouse@sfr.fr

NORD

OCLB c/o La mouette enragée

BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex

lamouette.enragee@wanadoo.fr

ocllille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

ocl-poitou@orange.fr

oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

"Courant alternatif"

c/o Maison de l'écologie

4 rue Bodin 69001 Lyon

ocl-lyon@laposte.net

ocl-valence@riseup.net

Autres contacts

passer par

ocl libertaire@hotmail.com

site
<http://ocl libertaire.lautre.net>

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros.....30 €
- Tarifs réduits (pour les fauché-es).....18 €
- Soutien.....+ de 30 €
- À l'essai (3 numéros).....5 €
- Un numéro sur demande **GRATUIT**
- Gratuit pour les prisonnier-es

Abonnements à l'international et envois en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de La Galère à envoyer à Reims ou règlement en ligne sur le site

Du cirque électoral français à un nouvel accès guerrier russe en Ukraine

Macron a reculé le plus possible l'échéance de sa déclaration à une candidature, véritable secret de polichinelle, tentant de s'abstraire du débat présidentiel et du bilan calamiteux de ses cinq années de pouvoir. Mais pourquoi rendrait-il des comptes alors qu'il est aux affaires, qu'il est président de l'UE et qu'il a une crise mondiale à gérer ? Il a déclaré qu'il ne daignerait descendre dans l'arène que lorsque « deux pics » seraient « derrière nous », à savoir la « phase aiguë de la crise sanitaire » et « le pic de la crise géopolitique actuelle (...) à la frontière de l'Ukraine », passant sous silence l'échec de l'opération militaire Barkhane, lancée en 2014 au Sahel et au Sahara.

Le nationalisme et les frontières avec leurs murs et leurs préjugés racistes sont l'apanage du monde moderne et des outils bien utiles pour raviver l'union sacrée, resserrer les rangs d'une société civile divisée et révoltée parfois. En démocratie représentative, le « peuple » a le droit de choisir son chef des armées, président tout-puissant en France sans aucun contre-pouvoir notamment en matière de politique étrangère. Aucun débat public pour étudier la présence des soldats français en Afrique, au Mali ou ailleurs. Pas de débat parlementaire ou autre sur la production et la vente d'armes de destruction massive de civils... et pas de débat sur la guerre en Ukraine, des discours, toujours des discours !

Si la "crise sanitaire" semble en voie de dépassement, la « crise géopolitique » russo-ukrainienne, dans la résolution de laquelle le président français en charge de la présidence européenne aurait voulu faire croire qu'il avait une quelconque importance, se traduit avec bruit et fureur en invasion guerrière de l'armée russe sur l'ensemble du territoire ukrainien.

Ainsi, alors que se déroule dans l'Hexagone le spectacle pitoyable du cirque électoral, dehors, aux frontières de l'Europe, les bourgeoisies

font entendre leurs engins de mort et redonnent des couleurs aux nationalismes. Le spectre de la guerre prend forme sur le terrain : Russie/ Europe via l'Ukraine, en attendant d'autres conflits ... « L'Europe n'est pas en guerre mais la guerre est en Europe » déclare un journaliste quelques heures après le bombardement de l'Ukraine par l'armée russe... Les camps impérialistes cherchent à marquer leurs territoires, fortifier et accroître leurs zones d'influences, rendant l'avenir de plus en plus incertain, menaçant. Si ces vingt dernières années on a vu des peuples en chemin vers leur émancipation se révolter contre les dictateurs partout dans le monde, par des luttes nombreuses qui dénoncent et rejettent les conditions d'exploitation et d'oppression, ces résistances restent diverses, isolées, éparses et n'ébranlent pas un capitalisme qui nous entraîne dans la barbarie.

Cette guerre annoncée par les Américains, dénoncée par les Européens, aussi hypocrites les uns que les autres, place au premier rang tout le côté obscur mais rentable des armements, des gestions des frontières avec l'incessante inflation de moyens de contrôle des migrations humaines... Les USA en guerre sur toute la planète (sauf sur leur continent) dépensent 36 % du budget mondial de l'armement, la France nucléarisée et surindustrialisée en armement se positionne 4ème devant la Russie, selon l'institut de recherche pour la paix de Stockholm, ce qui ne les empêche pas de s'offusquer de cette violation du droit international qui est patente mais qui, de leur part, est sans cesse mise en œuvre comme en Irak, en Afghanistan, en Libye, en Palestine, etc. Le jeu mondial des ingérences militaro-industrielles s'intéresse aux richesses des pays avant de les soutenir et/ou envahir. Le but des grandes puissances capitalistes, cyniques à l'Est comme hypocrites à l'Ouest, est de nous préparer à être derrière elles, à les suivre dans leurs inconséquences guerrières et, à terme, à redeviend de la chair à canon. Leurs

intérêts : nous faire accepter les coupes anti-sociales à venir, mettre une sourdine aux mouvements sociaux dans la rue qui, malgré leur faiblesse et leurs tâtonnements, redonnaient espoir aux luttes contre l'exploitation capitaliste.

Quand le jeu guerrier est lancé et que des gens vont mourir sous les bombes, quelle attitude politique sensée peut bien être émise de la part de révolutionnaires opposés à toute forme d'oppression, de répression, d'exploitation ? Notre solidarité entière va à la population ukrainienne prise en otage entre deux ingérences flagrantes : envahie aujourd'hui par l'armée russe, courtisée hier par l'Otan. Qui saura la défendre si ce n'est elle-même ?

Dénoncer les États, leurs armées, les politiques belliqueuses et autoritaires, ... tout cela ne fait pas arrêter la guerre et ne sauve pas des vies... Mais notre détermination reste entière à condamner toutes les guerres des États entre eux : 'ceux qui les déclenchent se connaissent et ne meurent pas, ceux qui la font ne se connaissent pas et meurent', et à ce que s'exprime la solidarité entre tous les prolétaires au-delà des frontières. Le travail de la bourgeoisie est de gommer les contenus de classe ; notre tâche est de les réintroduire en réactivant la guerre de classe.

OCL, Sud-Ouest, 27-02-2022



Chantier d'analyse de classe à Paris, 2ème session

Au programme de la deuxième session du chantier : définir le prolétariat à partir de ses luttes. Nous sommes partis de nos expériences respectives de luttes et de nos différents boulots pour dessiner les contours de ceux avec qui nous pouvons et devons lutter, et de ceux qui sont nos adversaires. Tout en gardant à l'esprit que ce n'est pas nous, militants, qui provoquerons la révolution, et donc que nos discours doivent chercher à toucher un maximum d'exploités.

Lors de la première session du chantier (cf. article dans CA n°316), l'idée était de partir des conditions matérielles, « objectives », pour notre analyse. Il a été décidé d'aborder la question lors de la deuxième session par le biais des luttes, d'interroger les formes de luttes et leur composition, pour cerner les contours des classes en lutte ou pas, sans réduire notre définition du prolétariat à « ceux qui luttent ».

En général, les mouvements sociaux d'ampleur ne viennent pas des militants et sont difficilement prévisibles. Souvent, le point de départ est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Et la majorité du temps, ceux qui mènent les luttes et ceux qui en profitent politiquement ne sont pas les mêmes. Donc un des fils directeurs de la deuxième session est : avec qui peut-on lutter et sur qui peut-on compter ?

L'écueil de l'interclassisme

Les expériences récentes des luttes défensives de la métallurgie nous ont rappelé une chose que nous savions déjà : quand des sites de production se cassent la gueule, dans tous les cas sur les piquets de grève, il n'y a pas les cadres. Plusieurs raisons expliquent cela. Les rapports antérieurs à la grève au sein de l'entreprise évidemment, qui ne poussent pas à la confiance avec les cadres, qui restent majoritairement des forces d'encadrement. Ces derniers développent certes un sentiment d'appartenance à la culture de l'entreprise mais absolument pas à celui de la classe productive. Le mépris existant envers les prolos rejaillit dans la grève/lutte alors même que cadres et ouvriers pourraient avoir un intérêt commun.

De plus, il est évident qu'en France, suite à la désindustrialisation et à l'explosion du tertiaire durant les 30 dernières années, les ouvriers ont très peu de chances de retrouver un travail, et les cadres ont beaucoup plus de possibilités. Ce n'est pas pareil de lutter pour son gagne-pain quand on est non diplômé que quand on dispose d'un CV fourni.

Ces modalités peuvent également se retrouver dans le secteur public où les divisions existent en fonction des statuts et des situations de précarité. On a pu le voir à Mantes-la-Jolie avec la lutte des AESH (Accompagnantes d'Élèves en Situation de handicap) lors d'une manifestation interprofessionnelle. Les AESH s'interviewaient au micro les unes les autres pendant la manif et montraient leur mise à l'écart, leur salaire de misère, le mépris qu'elles pouvaient subir au sein même de l'institution. Ces métiers, souvent féminins, sont invisibilisés et manquent de reconnaissance au sein même des travailleurs de l'éducation. Certains des profs n'arrivent même pas à les considérer comme des collègues, ce qui est évidemment dramatique pour la solidarité au sein de l'établissement. Ces divisions sont tellement intériorisées que ça pose problème y compris pour la distribution des fonds de caisses de grève : ce sont les surveillants et le personnel de ménage et de cuisine elleux-mêmes qui n'imaginent pas percevoir les mêmes sommes que les enseignants.

Classe moyenne ?

Nous avons eu un débat sur les termes de petite bourgeoisie, de classe moyenne, de classe d'encadrement, qui ne font pas consensus. Une institutrice qui gagne 1 500 euros pour taffer 60 ou 70h par semaine, c'est pas vraiment la petite bourgeoisie question revenus. Mais on peut considérer aussi qu'elle en fait partie car elle ne produit pas de plus-value sans exploiter personne. La question n'est pas de savoir si un prof, un technicien... est ou pas un prolétaire, c'est plutôt ce qui fait qu'on est segmentés en statuts, qu'on est segmentés dans notre tête et qui fait qu'on n'est pas en lutte ensemble. Et la tendance actuelle est à se dire qu'on crée des catégories à l'infini qu'on oppose les unes aux autres.

La classe moyenne, c'est le plus souvent un pot pourri politiquement craignos, qui tend à faire croire qu'on a quelque chose à perdre. Le terme de classe moyenne a donc un rôle idéo-

logique. À l'inverse, parler de classe d'encadrement est différent, car c'est désigner une fraction des travailleurs qui organisent, conçoivent, surveillent, préparent le travail et dont certains traits pourraient être ressemblants entre différents postes : profs, ingénieurs et techniciens, publicitaires, permanents syndicaux... Ce n'est pas un rôle dans les rapports de production (position par rapport à la production de plus-value : exploités ou exploités), c'est une position dans le rôle de reproduction globale du capital. On pourrait donc dire que, politiquement, ce n'est pas intéressant de mettre en avant la classe d'encadrement comme distinction au sein du prolétariat (ou en dehors) mais pour nous, dans nos analyses et dans les luttes, c'est une question pertinente.

Par exemple, le boulot d'encadrement des profs passe par des outils de sélection, tri, flicage... Mais l'une des forces du capitalisme sécuritaire est d'avoir réussi à transformer tout le monde en flic : le chauffeur de bus flique ses frères de classe fraudeurs, la caissière doit vérifier les sacs de sa voisine de palier, ce qui rend les distinctions épineuses. Ces divisions du travail peuvent s'appuyer sur des divisions préexistantes (entre prolétaires et sous-prolétaires, par exemple, ou entre immigrés et sans-papiers).

Il nous faut donc distinguer dans nos analyses sur la composition de classe - au sens opératoire du terme - deux aspects : technique, au sens productif, et politique, au sens des intérêts sur lesquels s'appuyer pour faire jouer la solidarité.

Dynamique de la composition et de la conscience de classe

Nous estimons donc que la conscience de classe est en baisse depuis des années et c'est l'une des explications, un peu fataliste, qui peut justifier le reflux des luttes. Pourtant, chacun sait que la conscience de classe c'est quelque chose de mouvant, la lutte la fait bouger. Hors des

luttés en revanche elle recule, on se sent catégorisé, et on s'accroche aux catégories qui nous divisent. La société a réussi à créer des responsabilités et des hiérarchies en cascade, des n+1, n+2... Cela s'est accentué depuis 40 ans, notamment sous une forme juridique dans le travail. Des bibliothécaires deviennent des managers de bibliothèques, les livreurs à vélo deviennent chefs d'équipe de livreurs à vélo pour peu ou prou le même salaire...

Les Gilets Jaunes ont montré qu'il était possible de reconstruire une conscience commune à partir de situations très séparées, avec comme base un vécu social comparable, sans partir du lieu de travail ou même de la situation d'exploité dans le travail. La conscience de classe a longtemps été dans le mouvement ouvrier un préalable à la révolution, le prolétariat se construisant "en et pour soi" dans sa prise de pouvoir. S'il est évident que nous regrettons la perte d'une conscience de classe et que nous luttons au sein du prolétariat afin de contribuer à la révolution sociale, nous pouvons interroger le schéma classique de l'acquisition d'une conscience de classe préalable à la révolution. Si nous ne voulons pas la prise du pouvoir du prolétariat mais plutôt l'abolition des classes, il faut nous poser la question de la façon dont nous concevons la conscience de classe, à rebours de la conception qui a longtemps dominé : celle qui mène à la dictature du prolétariat.

D'ailleurs, depuis la séquence loi travail - mouvement contre la réforme des retraites (2016-2020), dans laquelle le mouvement des Gilets Jaunes peut s'intégrer, on peut assister à un recul de ce qui avait pu se construire au niveau renforcement de classe et de la conscience de classe. En gros, depuis le covid, la plupart des secteurs en mouvement sont les plus précaires ou en galère (usines qui ferment, AESH, sans-papiers, les Antilles), de façon non coordonnée et pas dans un mouvement d'ensemble. Espérons que le mouvement social pourra "capitaliser" sur ces expériences et tisser des liens pour en sortir renforcé.

Cette conscience de classe peut se développer aussi dans les luttes hors travail. La lutte du foyer Nouvelle France durant les années 90 en est un exemple. C'est une lutte qui a duré plusieurs décennies ; des résidents africains montreuillois logés "provisoirement" dans des algécos pendant plus de 15 ans ont refusé le logement qui leur était imposé, avec dispersion dans des petits foyers

(pour s'intégrer!), plus chers, majoritairement en lointaine banlieue. Environ un tiers des algécos ont été détruits pour l'exemple, ce qui a renforcé l'entassement et l'insalubrité. Il n'y a pas eu de solidarité de la part des associations antiracistes qui ont suivi le discours de la mairie sur la nécessité de l'intégration dans la société française. Lorsque la mosquée de Montreuil a proposé une solidarité sur la base de l'entraide entre musulmans, les travailleurs, presque tous musulmans pratiquants traditionnalistes, ont refusé, car ce n'est pas une solidarité en tant que musulmans qu'ils voulaient, mais celle de travailleurs. Ils réclamaient le droit à un logement décent sur Montreuil en tant que travailleurs montreuillois.

Et c'est ce qui a permis un fort soutien à la lutte : la dénonciation de la gentrification de la ville et du sort qui était fait aux prolétaires. La question des foyers continue d'être épineuse car elle pose aussi celle du développement dans le pays d'origine, et surtout de l'autogestion des projets de développement, du racisme, du rapport avec les associations humanitaires. La solidarité s'est organisée sur la base de la lutte contre la gentrification de la commune, du droit des travailleurs à rester chez eux (ici des immigrés à rester sur la commune) et de la solidarité internationale contre la coopération humanitaire. La lutte a gagné et les travailleurs africains ont un logement décent et conçu par eux.

CHANTIER COLLECTIF D'ANALYSE DE CLASSE 3ÈME SESSION

**CONSTRUIRE
DU
COLLECTIF**

Sur des bases de classe!

Et au-delà ...

Pour le faire durer

Sur le lieu de travail ...

Quels outils ...

Samedi 19/03/22 15h

À l'occasion de la Commission Journal de **courant alternatif**

BAM
(Bibliothèque associative de Malakoff)

14, impasse Carnot Malakoff

Groupe Île-de-France de l'**O**rganisation **C**ommuniste **L**ibertaire

oclidf@riseup.net
<https://oclibertaire.lautre.net/>



Quand on parle de classe ou de conscience de classe, on a souvent tendance à ne voir que le pays où on vit, alors que dans une société capitaliste mondialisée dans la production, la circulation, les migrations et maintenant dans la diffusion instantanée de l'information, l'internationalisme on ne peut pas y couper. La lutte des classes, on en parle peut-être moins, mais l'internationalisme on n'en parle pas du tout. Pourtant, un peu partout on assiste à des situations dont certains éléments sont comparables : privatisation des services publics, accaparement des terres, individualisation des gens, surveillance, partout le capital cherche à reprendre ce qu'il a concédé (là où il a concédé...). Il nous faut analyser les situations dans les différents pays si nous voulons que notre discours soit à même de proposer une perspective révolutionnaire crédible. Que penser par exemple du soulèvement paysan en Inde ? Du retour des grèves (victorieuses) sur le devant de la scène aux USA et des démissions massives ?

Le patronat français va évidemment aussi chercher à rogner sur le temps de travail. C'est ce qu'il fait depuis 35 ans, sentant le rapport de force favorable. Après les élections il y aura sans doute une offensive sur les retraites, le temps de travail, voire les vacances ou les RTT, et cela pourra réveiller. Ce sera le moment de réfléchir à nos modalités d'intervention à même de faire émerger des discussions au sein des luttes, pour tisser des ponts entre les différents secteurs. Discussions qui, on l'espère, mèneront à des dépassements, temporaires ou définitifs, des divisions des prolétaires.

Quel discours pour être audible ?

Certainement que l'arrêt d'une lutte, même pour des revendications obtenues, peut être vu comme un échec. Finalement qu'est-ce qu'une victoire ? Est-ce que ce sont les revendications obtenues ? Les vitrines cassées ? Le collectif qui se construit et qui avance ?

On a du mal à attirer des gens dans nos luttes avec le passif de défaites qu'on a depuis un bon moment. Avoir des victoires pour avancer dans le mouvement peut être important même si elles sont partielles et ponctuelles. Elles construisent une mémoire. Certains évoquent, dans

l'ouest francilien, la lutte contre le circuit F1 à Flins, l'atelier de couture de l'usine, où ont eu lieu des victoires complètes ou pas, mais localement, les gens s'en souviennent et des collectifs capitalisent sur ces expériences.

Par exemple la lutte des salariés de TUI (un ensemble d'agences de voyages) en 2021 est une démonstration de ce qu'il est possible de faire, même pour des salariés hyper atomisés. Ils ont lancé une lutte contre les licenciements, en contactant plein de boîtes menant des luttes sur des objectifs similaires. Le collectif s'est créé comme cela, avec des réunions en audio et des boîtes de partout en France. Ils ont regroupé des gens qui ne sont pas du tout des militants. Ils ont joué sur des tableaux différents car ils ont gagné en juridique et le groupe TUI a dû réintégrer des salariés. Cela n'a pas provoqué un arrêt des licenciements partout en France, mais une coordination comme celle-ci a su trouver le discours juste et des méthodes adaptées pour mener une lutte interprofessionnelle dans la durée, sans se laisser complètement noyauter ni par les syndicalistes professionnels (qui ont de toute façon boudé la lutte), ni par les organisations (trotskistes en l'occurrence).

Conclusion : construire du collectif

On ne peut pas faire la révolution à une poignée. Il faut lutter contre les divisions dans un simple intérêt stratégique. Plutôt que d'utiliser des mots que personne ne comprend, est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser des discours pour être clair, redéfinir davantage les choses, réexpliquer, ou inventer des mots plus en prise avec notre époque ? De même, il faudrait analyser le changement psychologique dû au covid : les gens se sont rendu compte qu'ils avaient une vie de merde. Ils se barrent de leur taf. On peut saisir cette opportunité pour repenser ce qu'est le bien commun, le redéfinir ensemble car il est clair que ces gens-là retourneront à un moment au travail, contraints par la réalité du capital et les besoins financiers. Et ils reviendront avec l'envie de faire autre chose.

De ces constats et interrogations de fin de réunion, nous dégageons l'idée de poursuivre la discussion lors d'une troisième session sur le thème : comment construire du collectif et quels outils se donner pour faire perdurer les outils ? Construire dans la durée ? Construire localement, nationalement, internationalement ? Fédérer ? Voir l'af-fiche pour plus de détails.

Groupe OCL Île-de-France, février 2022

Courant alternatif

n'étant plus diffusé en kiosque,
a besoin de **nouveaux abonnés**
10 numéros + hors séries
30 euros
Chèque à l'ordre de "La Galère"

OCL égregore, B.P 81213 -
51058 Reims cedex
Abonnez des amis !
Tarifs réduits
(pour les fauchés) : 18 euros

International

Source : Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites
<http://www.laboursolidarity.org/>

IRAN

Les enseignant.es sont descendu.es dans les rues le 23/12/2021 après trois jours d'actions massives, les 11, 12 et 13 décembre dernier. Les revendications restent les mêmes car le gouvernement n'en a tenu aucun compte. Ces revendications portent sur les points suivants : Augmentation des salaires ; Libération des enseignants emprisonnés ; Satisfaction des exigences sur la Sécurité sociale et le système des retraites ; Fin des exclusions dans l'éducation nationale ; Arrêt de la privatisation de l'éducation et école gratuite et de qualité pour toutes et tous.

Les rassemblements du 23 décembre ont eu lieu dans plus de 100 villes partout dans le pays. La solidarité exprimée par la présence des élèves et lycéen.nes avec leurs enseignant.es était beaucoup plus visible par rapport aux journées précédentes.

Les enseignant.es de la province du Kurdistan d'Iran ont participé massivement à la journée d'action et en même temps une grève générale s'est tenue dans plusieurs villes pour protester contre l'exécution d'un prisonnier politique kurde, Heydar Ghorbani. Il a été pendu secrètement le 19 décembre sans que sa famille et son avocat soient prévenus.

Le pouvoir iranien multiplie la répression :

Lettre d'Esmail Guérami, ouvrier retraité emprisonné (extraits)

Je suis un ouvrier retraité des usines d'emballage. J'ai participé aux rassemblements légaux avec mes collègues afin de demander des augmentations de pension. La justice de la République islamique d'Iran m'a condamné à 4 ans de prison. Je suis à la prison du Grand Téhéran depuis 9 mois.

[...] La prison du Grand Téhéran n'a même pas d'eau potable et le prisonnier doit en acheter. L'alimentation est d'une qualité lamentable et le prisonnier est obligé d'acheter à manger. L'eau chaude pour prendre une douche est inexistante.

Je voudrais demander aux retraité.es et ami.es de porter ma voix comme je l'ai fait pour elles et eux. Je leur demande de faire traduire la présente lettre dans toutes les langues possibles et de l'envoyer aux syndicats ouvriers et organisations de défense des droits de l'homme pour que le monde entier sache que la République islamique ment quand elle se dit respectueuse des droits humains.

ESMAIL GUÉRAMI PRISON DU GRAND TÉHÉRAN, LE 27/12/2021

Leyla Hosseinzadek en danger.

Le pouvoir judiciaire iranien a donné un ultimatum à Leyla Hosseinzadeh pour qu'elle se présente avant le 14/01/2022 afin de lui appliquer une peine de 5 ans de prison. Leyla est une étudiante en anthropologie de l'Université de Téhéran et une défenseure du mouvement ouvrier. Elle vient d'être libérée, sous une très lourde caution, après une arrestation violente et 26 jours d'emprisonnement. Leyla a la maladie de Crohn, c'est pourquoi la médecine a fait une attestation selon laquelle elle ne peut supporter aucun emprisonnement. Les conditions de détention et l'attitude inhumaine des geôliers surtout envers les prisonniers politiques peuvent mettre sérieusement en danger la vie de Leyla.

L'écrivain, poète, Baktash Abtin était un prisonnier politique. Il a eu la Covid-19. Mais les responsables pénitentiaires ont refusé de le transférer à l'hôpital à temps. Il est décédé le 08/01/2022 à 47 ans. Erash Djohari est un ouvrier condamné à 16 ans de prison dont 10 ferme. Il est emprisonné depuis 17 mois. Chadi Gilak, son épouse, est une infirmière qui a été mise à la prison le 07/01/2022 pour un an.

**Nous vous invitons à nous
transmettre les infos directes
dont vous disposez pour alimenter
cette rubrique :
insubordinationsalariale
@protonmail.com**

NIGERIA

Un nouveau rapport du Nigeria Labor Congress (NLC) et du Solidarity Center est paru, intitulé « *Briser le silence : La violence basée sur le genre dans le monde du travail au Nigeria* ». Le rapport se penche sur l'omniprésence de la violence et du harcèlement fondés sur le genre au Nigeria, pays qui se targue d'avoir la plus grande économie d'Afrique, le plus important mouvement syndical du continent et une population en augmentation de 200 millions d'habitants.

Le NLC a créé une structure pour les femmes et les jeunes, la Commission nationale des femmes, en septembre 2003, qui travaille avec les affiliés du NLC et les parties prenantes pour promouvoir l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'occuper des postes de direction. Elle facilite les programmes qui traitent de la violence liée au sexe dans le monde du travail.

Grâce à cette structure, les travailleuses ont réussi à faire campagne sur la politique du NLC en matière de harcèlement sexuel. Cette victoire a permis aux femmes de jouer un rôle de premier plan dans l'adoption de la Convention 190 (C190) de l'Organisation internationale du travail (OIT) - le premier traité mondial contraignant qui reconnaît le droit fondamental à un lieu de travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence liée au sexe.

CAMBODGE

Des centaines d'employé-es de casino sont en grève depuis décembre, et plus de deux douzaines d'entre eux et elles ont été arrêtés, dont Chhim Sithar, le président du syndicat. Des centaines de travailleur-euses actif-ves, récemment licencié-es du casino NagaWorld au Cambodge, sont en grève depuis le 18 décembre 2021. Parmi leurs nombreuses revendications figure le paiement d'indemnités de licenciement datant de 2009.

Les autorités cambodgiennes ont arrêté plus de deux douzaines de personnes lors de trois tentatives distinctes de répression de la grève. Le 18e jour de la grève, des agents en civil ont assailli la présidente du syndicat, Chhim Sithar, à son arrivée. Des vidéos filmées les 3 et 4 janvier montrent les autorités empoignant et bousculant des travailleurs-euses. Une syndicaliste enceinte figurait parmi les personnes arrêtées le 3 janvier, elle a été relâchée dans la soirée. Sithar a été arrêtée le 4 janvier.

INDE

La Central Trade Union et le Samyukta Kisan Morcha (SKM), la coalition des syndicats d'agriculteurs protestataires, ont appelé à une grève générale dans toute l'Inde les 23 et 24 février.

Ils exigent un prix de soutien minimum garanti par la loi pour les agriculteurs et la fin des codes du travail répressifs des entreprises et de la privatisation. Parmi les autres revendications figurent l'indemnisation des familles des plus de 700 personnes décédées au cours de la lutte, la libération de milliers d'agriculteurs, de travailleurs agricoles et d'autres militants qui ont été arrêtés et sont toujours en prison.

BULLETIN DE PRESSE DU SKM

QATAR coupe du monde de football

Depuis 2010 et l'attribution de l'événement au Qatar, plus de 6 500 travailleurs migrants seraient morts sur les chantiers. Le Qatar annonce, lui, "seulement" 37 décès. L'info date d'un an : février 2021. Donc, le nombre d'ouvriers morts au travail doit être bien supérieur aujourd'hui... L'ONG Sherpa a déposé 2 plaintes contre Vinci, car il n'y a pas que l'Etat du Qatar qui soit responsable, mais aussi les entreprises françaises qui travaillent sur ces chantiers.

ETATS-UNIS

Après presque un an de piquets de grève, les quelque sept cents infirmières qui ont fait grève à l'hôpital Saint Vincent de Worcester, dans le Massachusetts, se préparent à reprendre le travail. Cela met fin à la plus longue grève aux États-Unis en 2021 et à la plus longue grève des infirmières dans l'histoire du Massachusetts. Selon le syndicat des infirmières, la Massachusetts Nurses Association (MNA), il s'agit également de la plus longue grève des infirmières que les États-Unis aient connue depuis plus de quinze ans.

Le 17 décembre 2021, les infirmières ont conclu un accord de principe avec l'hôpital et son propriétaire à but lucratif, Tenet Healthcare, basé à Dallas. Elles ont voté à une écrasante majorité pour ratifier le nouveau contrat, qui prévoit des améliorations en matière de personnel afin que les patients reçoivent de meilleurs soins.

Les anarchistes sont-ils de gauche ?

Pour une majorité des anarchistes, la division droite-gauche est une mystification au service de l'opportunisme politicien, à laquelle on peut opposer la division haut-bas ou centre-marge de la société. Plus largement, l'historien (catholique) René Rémond rappelle que « non seulement la distinction droite-gauche ne procède pas de la pensée socialiste, mais elle lui est longtemps demeurée étrangère ». En effet, celle-ci est plutôt une référence de la bourgeoisie républicaine que du mouvement ouvrier, qui n'adopte le clivage parlementaire qu'à la fin du XIXe, notamment autour de l'affaire Dreyfus.

Début XXe, les anarchistes ne se situent pourtant pas « dans l'espace politique à distance égale des familles de droite et de celles de gauche » rappelle l'historien (anarchiste) Gaetano Manfredonia : un ennemi commun, la réaction, les unit à la gauche car ils partagent un héritage: les Lumières et la Révolution Française. Seulement pour

eux, cette révolution doit être achevée : elle ne le sera qu'avec une égalité réelle (de condition) et non plus formelle (de droit).

Le rapport gauche-droite est d'abord un rapport au pouvoir existant et il faut rappeler que Cavaignac (1848), Thiers (1871) ou Noske (1919) ont massacré des insurgés en tant qu'homme de gauche parvenus au pouvoir. En radicalisant la critique du pouvoir, les anarchistes évitent la plupart du temps les pièges de la gauche : idéalisme, réalisme ou pire, l'opportunisme qui peut engendrer des vrais montres, comme la social démocratie qui accepte la guerre de 1914. Et quand la gauche, parce qu'elle s'est figée et a perdu toute utopie comme aujourd'hui, il faut se rallier au troisième camp qui structure la vie politique française depuis deux siècles : la révolution.

Pour aller plus loin : J.J. Becker, G. Candar, Histoire des gauches en France, La découverte, 2004

Les brèves de l'éco



Les pandémies, une bonne affaire

Le coût de production d'une dose de vaccin Pfizer est estimé à 1 euro par des chercheurs de l'Imperial College de Londres. Cette même dose est vendue 17,2 euros aux Etats-Unis. Pfizer prétend que le coût réel est de 6 euros si on intègre la recherche et développement, les études cliniques, la logistique, etc. Ils oublient bien sûr au passage les financements publics dont ils ont bénéficié. Ils prétendent vendre à un prix plus élevé aux pays riches pour vendre «à prix coûtant» (6 euros donc) aux pays pauvres. Au départ, ils avaient tenté d'imposer aux Etats-Unis le prix de 100\$, soit 86 euros. On comprend que l'industrie pharmaceutique soit vent debout contre la suspension des droits de propriété sur le vaccin... Pfizer prétend que, de toute manière, ça ne résoudrait rien parce que la fabrication du vaccin demanderait un trop gros transfert de technologie. Mais «Médecins sans frontières» a identifié plus d'une centaine de sites dans le monde capables de le faire. Rappelons que les conditions de négociation du contrat avec l'UE restent encore très opaques. En fait, ces histoires de monopole, de concurrence et d'industrie privée ont des conséquences qui vont bien au-delà de la seule question du prix du vaccin, de son accessibilité et de sa fabrication. Dans ce contexte, ce qui compte est d'être le premier à sortir le vaccin. Ce ne sera donc ni le meilleur ni le plus sûr. Ce qui compte aussi c'est d'avoir des garanties, sur les quantités vendues, et pour ça on va agiter la menace de la pénurie. Ça a visiblement assez bien marché. Combien d'entre vous ont reçu autre chose que Pfizer, Moderna ou Astra Zeneca ? Et c'est vous qui avez choisi ? On vous a expliqué les différences entre les vaccins ?

Source : Mediapart

Qui possède les medias

En France, la loi est censée limiter la concentration de la propriété dans les medias. Cette loi ne semble pas très efficace. Dans la presse quotidienne nationale, Le Monde (Xavier Niel, PDG de free), Le Figaro (Dassault), Aujourd'hui-Le Parisien et Les Echos (LVMH) concentrent 85% des ventes. Pour la presse quotidienne régionale, le Crédit Mutuel couvre 23 départements essentiellement à l'Est de la France. La presse magazine d'informations générales et économiques appartient bien sûr globalement au monde des affaires. En matière de radio, Radio France (service public) couvre 23 % des parts, suivie par RTL (qui appartient à M6 donc bientôt TF1 donc Bouygues), puis Europe 1 (Bolloré) et RMC (Patrick Drahi). Pour la télé, c'est à peu près pareil. France Télévision fait

30 % de l'audience. Bouygues possède TF1 donc M6, TMC, LCI, etc. Canal+ et BFM appartiennent à Bolloré, de même que Cnews.

Source : Alexandre Millicourtois, Xerfi Canal, 14 octobre 2021

L'industrie agro-alimentaire se porte bien, merci

En 2020, sa production en France est estimée à 140 milliards d'euros, elle a peu souffert du covid. La France reste le 2ème fabricant européen de produits alimentaires transformés, derrière l'Allemagne. Cependant, sa part dans la production européenne a diminué et le déficit commercial s'aggrave. En fait, la France est excédentaire en produits agricoles et boissons, et déficitaire en produits alimentaires. 164 groupes multinationaux français concentrent 47 % de la valeur ajoutée et 41 % des effectifs du secteur agro-alimentaire. Or, ces groupes se sont beaucoup implantés à l'étranger, ceci expliquant peut-être cela. Si on prend la cinquantaine de groupes les plus importants, 4 filiales à l'étranger sur 5 concernent la production alimentaire. Le chiffre d'affaires et les effectifs de ces groupes sont plus importants à l'étranger qu'en France (plus du double des effectifs pour près d'un groupe sur cinq). Sur la période 2011-2018, le nombre de filiales a progressé deux fois plus vite à l'étranger qu'en France. Le chiffre d'affaires est dix fois plus dynamique, et les effectifs salariés y ont crû quatre fois plus vite. Il faut bien comprendre de quoi on parle quand on parle de concurrence entre pays dans ce domaine (comme dans bien d'autres). Ce n'est pas une concurrence. Les groupes multinationaux français jouent la concurrence entre pays dans le choix d'implantation de leurs filiales. La prospérité des multinationales françaises peut creuser le déficit commercial français. De même qu'on peut dire que le succès de l'implantation mondiale des multinationales américaines dans les années 60 est à l'origine du déficit commercial colossal états-unien.

Source: INSEE première n°1886, janvier 2022

RSA : ces pauvres qui ne bénéficient pas de leurs droits

Environ un tiers des bénéficiaires potentiels du RSA ne le perçoivent pas, et ne le demandent tout simplement pas. Ils permettent ainsi à l'État

d'économiser 3 milliards d'euros par an. C'est ce qu'établit une étude de la Drees (service statistique du ministère de la santé et des solidarités). L'étude, qui a duré deux ans, se base sur les chiffres de 2018. Ce chiffre est valable trimestre par trimestre. Mais si on regarde sur un an (il peut y avoir un décalage entre le moment où on a droit au RSA et le moment où on réalise, réalise qu'on y a droit, et un décalage entre le moment où on réalise qu'on y a droit et celui où on admet que c'est une situation durable, et où on se lance dans les formalités de demande), il y a encore un taux de non-recours au RSA de 20 %. C'est-à-dire que, parmi ceux et celles qui devraient bénéficier du RSA, un sur cinq ne le réclame pas du tout. Il y a bien sûr la peur de la stigmatisation. De ce point de vue, merci Valérie Pécresse et tous les politiciens qui traitent les assistés, merci TF1, TMC et toutes les émissions faisant leur miel de la «chasse aux fraudeurs». L'étude visait à quantifier le phénomène. Une nouvelle étude va maintenant être lancée pour essayer d'en comprendre les causes et proposer des mesures. La dernière étude sur ce sujet date de 12 ans. Entre les deux, les chiffres n'ont pas baissé. A l'époque, une des explications avancées était la nouveauté de la mesure. Ça ne peut plus fonctionner maintenant. Une cause demeure cependant, la complexité du système qui fait qu'un certain nombre de bénéficiaires potentiels ne savent pas qu'ils ou elles y ont droit, ni comment faire. Demandez aux assistantes sociales, elles sont bien placées pour l'observer. La Cour des Comptes évoque dans un rapport la possibilité de simplifier les règles d'attribution et de calcul pour permettre une forme d'automatisation. Mais l'idéologie qui sous-tend la mise en place du RSA, c'est que les pauvres «fassent un effort» pour sortir de la pauvreté en travaillant. S'il était attribué automatiquement, ce serait efficace pour réduire la pauvreté, mais irait à l'encontre de cette idéologie.

Rappelons à Valérie Pécresse que, lorsqu'elle déclare qu'elle demandera aux assistés de travailler 15 heures par semaine, elle trouve donc normal qu'on travaille 60 heures pour 565 euros, soit un salaire horaire de 9,42€. Quelqu'un peut lui dire que le SMIC brut est à 10,57€ ?

Source : Mediapart, RSA : le scandale du non recours, Faïza Zerouala, 14 février 2022



La généralisation des Amendes Forfaitaires Délictuelles (AFD)

La forfaitisation de l'usage de stupéfiants a été généralisée, le 1er septembre 2020, à l'ensemble du territoire national. Le conseil des ministres du 13 janvier s'est réjoui de la délivrance, en 2021, de 106 000 AFD (plus de 97% concernent le cannabis) pour usage de stupéfiants.

La collaboration entre les ministères de l'Intérieur et de la Justice s'est poursuivie pour aboutir au lancement de l'expérimentation de deux nouvelles amendes forfaitaires délictuelles (AFD), à partir du 19 octobre 2021, sur les ressorts des tribunaux judiciaires de Marseille, Lille, Créteil, Reims, Rennes et Foix. A l'issue, le dispositif pourrait ensuite être généralisé au niveau national au 1er trimestre 2022. La première expérimentation concerne l'occupation illicite d'une partie commune d'immeuble collectif et vise des personnes qui occupent les espaces communs à plusieurs et empêchent délibérément l'accès ou la libre circulation des personnes ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté (portes coupe-feu, extincteurs, systèmes de désenfumage). Son montant est fixé à 200 euros, minorée à 150 euros et majorée à 450 euros, selon les délais dans lesquels le contrevenant la verse. La seconde vise l'installation illicite sur le terrain d'autrui, en vue d'y établir une habitation, même temporaire, sur un terrain appartenant à une commune ou à tout autre propriétaire, sans être en mesure de justifier de son autorisation. Le montant de cette AFD est de 500 euros, minorée à 400 euros et majorée

à 1000 euros, selon le délai dans lequel elle est payée. A Nice, dans un contexte de surenchère sécuritaire et populiste, E. Macron, en pré-campagne, a présenté ses propositions sur la sécurité. Parmi elles, figure la généralisation des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour les délits sanctionnés par des peines inférieures à un an de prison. Cette pratique d'AFD a deux avantages pour le pouvoir : désengorger les tribunaux et augmenter pour la police ses statistiques d'élucidation. Dans un communiqué commun, des associations les plus diverses (Association guyanaise de réduction des risques, de Tziganes, de gens du voyage, SOS addictions, Syndicat des Avocats de France, Médecins du monde, LDH, etc.) demandent la suppression de cette procédure inéquitable et arbitraire. « La volonté affichée de multiplier les peines d'amendes prononcées continue à servir une « gouvernance par les nombres » en fixant des objectifs chiffrés aux forces de l'ordre, pour ensuite se glorifier de statistiques favorables avec un fort taux d'élucidation. Sous couvert de simplification, on transfère les pouvoirs judiciaires entre les mains de la police et de la gendarmerie, ce qui comporte un risque de sanction arbitraire. C'est un acte de défiance envers l'autorité judiciaire, attentatoire à la séparation des pouvoirs et à l'état de droit, pour faire une politique du tout répressif. »

Source : Ligue des droits de l'Homme

La cellule Déméter ne pourra plus réprimer les actes de nature idéologique

Créée fin 2019, la cellule de gendarmerie Déméter est censée lutter contre les vols de matériel dans les exploitations, mais aussi contre les actes « de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ou d'actions dures ayant des répercussions matérielles ou physiques ». Le tout était matérialisé par une convention signée entre la gendarmerie nationale et les deux syndicats agricoles majoritaires, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les Jeunes agriculteurs.

Mardi 1er février, l'association de défense des animaux L214 a obtenu la mise à l'arrêt de la cellule Déméter. Selon

le tribunal administratif de Paris, « il est enjoint au ministre de l'Intérieur de faire cesser les activités de la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole qui visent à la prévention et au suivi d'actions de nature idéologique » dans un délai de deux mois, sous peine d'une astreinte de 10 000 euros par jour. Le suivi de ces actions par la cellule est illégal, car il s'agit « de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ». Par contre, le tribunal a refusé d'annuler la convention qui lie la gendarmerie nationale, la FNSEA et les jeunes agriculteurs.

Source : reporterre.net

Une mère condamnée parce qu'elle filmait les flics qui éclataient son fils

Le 17 novembre, la mère a été placée en garde à vue dans le cadre d'une enquête sur la circulation d'images sur le net, où "les policiers étaient particulièrement identifiables", indique le parquet. Elle a été condamnée pour violences volontaires sans ITT à 200 euros d'amende et 2800 euros de dédommagement". (Extrait du Figaro) L'avocat de la mère, Yassine Bouzrou, a réagi et accuse la procureure de Versailles d'avoir couvert des faits de violences policières et d'avoir fait condamner le témoin principal de ces violences en le piégeant (source France info). Réaction de l'avocat :

"Selon le parquet de Versailles et l'AFP, lorsqu'une mère filme des policiers en train de fracturer le nez de son fils de 15 ans, il ne faut pas condamner les policiers mais plutôt la mère qui en filmant commettrait des « violences » causant un « choc émotif » aux policiers. Passant outre la censure de l'article 24 de la loi sécurité globale par le conseil constitutionnel, le parquet de Versailles contourne la loi pour condamner les personnes filmant les policiers en intervention, et ce sans passer par un juge du siège.

Sources : Cerveaux non disponibles, etc.

Les suites juridiques de l'assassinat de Rémi Fraisse

En mars 2021, la Cour de Cassation avait confirmé le non-lieu en faveur du gendarme qui avait balancé la grenade responsable de la mort de Rémi Fraisse en 2014 à Sivens. Le 25 novembre 2021, le tribunal administratif de Toulouse a condamné l'Etat en accordant à la famille une indemnité pour préjudice moral, reconnaissant ainsi une « responsabilité sans faute » de l'Etat. A suivre, car cette affaire devrait passer un jour ou l'autre devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Source : résistons.lautre.net



« PEGASUS » fait des remous en Israël

L'été dernier, l'ONG Forbidden Stories et ses 17 médias partenaires avaient annoncé avoir découvert des dizaines de milliers de cibles de Pegasus (logiciel espion israélien produit par l'entreprise NSO-voir CA d'octobre), notamment des activistes des droits humains, des journalistes, des opposant-es politiques dans de nombreux pays (dont six Palestiniens). En France, plusieurs milliers de personnes sont également concernées – espionnées, selon leur enquête, par le royaume du Maroc qui avait acheté ce logiciel.

Après avoir nié, puis avoué à demi-mot des « anomalies » dans l'utilisation du logiciel Pegasus, la police israélienne est accusée d'avoir surveillé des dizaines de citoyens israéliens, la plupart sans le moindre soupçon de crime ou délit, et en dehors de tout cadre légal. Un espionnage à grande échelle, révélé lundi 7 février par le quotidien israélien Calcalist, après plusieurs mois d'enquête.

« La question ici n'est plus de savoir qui a été traqué par Pegasus, mais plutôt qui ne l'a pas été », écrit Tomer Ganon, qui a enquêté pour Calcalist. Lorsque ce dernier remonte tous les fils de l'intrigue et découvre que ces écoutes à grande échelle ont commencé fin 2015, il conclut que tout mène vers un homme : Roni Alsheich, chef de la police à l'époque, ancien numéro 2 du Shin Bet, homme de droite, très religieux, et nommé à ce moment-là par... Benyamin Netanyahu.

Parmi les milliers de cibles de Pegasus, deux journalistes de Mediapart ont porté plainte auprès du procureur de la République de Paris : il s'agit de Lénaïg Bredoux et d'Edwy Plenel. Une enquête préliminaire est actuellement en cours afin d'établir judiciairement ce qui a été journalistiquement révélé. A suivre !

Source : mediapart.fr

Source : laquadrature.net

Les drones policiers autorisés

Le Conseil constitutionnel vient de rendre sa décision sur la loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure ». Ce texte, adopté le 18 novembre 2021 par le Parlement, prévoyait notamment de ré-autoriser les drones policiers. Si les drones avaient été interdits à quatre reprises depuis 2020 (deux fois par le Conseil d'État, une fois par la CNIL et une fois par le Conseil constitutionnel), l'entêtement du gouvernement a porté ses fruits. Après deux années d'illégalité, les drones vont ré-occuper le ciel et restaurer la surveillance de masse. Cette mauvaise nouvelle ne vient pas seule : le Conseil constitutionnel valide aussi les caméras embarquées sur les véhicules de police (hélicoptères, voitures...) ainsi que la vidéosurveillance des cellules de garde-à-vue.

Le Conseil Constitutionnel valide le fait que ces nouvelles mesures soient simplement autorisées par un préfet (et non un juge) qui estimera seul si ces technologies de surveillance sont nécessaires et proportionnées. En somme, la police autorisera la police à utiliser des drones selon sa propre appréciation de la nécessité de surveiller...

Tout au plus, le Conseil

constitutionnel apporte quelques réserves sur la possibilité pour la police d'utiliser ces nouvelles caméras à des fins de reconnaissance faciale, mais ces limites paraissent bien dérisoires par rapport à l'utilisation déjà massivement illégale que la police en fait aujourd'hui.

Seule l'expérimentation de drones par la police municipale est censurée, freinant les fantasmes sécuritaires des maires, sans pour autant qu'une interdiction de principe ne soit clairement formulée. A noter qu'en décembre 2021, au moment de voter son budget, la région Île-de-France, dont la présidente est une certaine Valérie Pécresse candidate à l'élection présidentielle, a décidé de subventionner les drones des polices municipales. La méthode interpellante : par un amendement de dernière minute, la droite francilienne a proposé de financer les communes qui souhaiteraient équiper leurs polices de drones de surveillance. Pourtant, à cette date, aucun drone policier n'était légalisé et, au contraire, ces dispositifs demeuraient interdits. A noter qu'en France, les Régions ne sont pas compétentes en matière de sécurité.

Source : laquadrature.net

Appel à témoignages sur l'évolution des pratiques des Caisses d'allocation Familiales

Le Collectif « Changer de Cap » a été alerté par certains de ses membres sur l'utilisation des algorithmes utilisés par les services publics pour le contrôle de ses usagers et en particulier des plus précaires. Son attention s'est portée sur les contrôles automatisés des CAF (Caisses d'allocations familiales) et le recueil des données des allocataires :

Pas moins de 1000 données seraient consignées par allocataire, pour 13 millions de foyers représentant 30 millions de personnes (cf. Télérama du 13 octobre 2021).

Ce fichier est nourri par l'interconnexion à notre insu des fichiers administratifs, bancaires, URSSAF, électricité, etc. auxquels les CAF ont maintenant accès.

Les données sont manipulées pour établir un « profil » des familles et établir un « scoring de risque ». La CNAF elle-même annonce plus de 32 millions de contrôles automatisés en 2020.

Le scoring (c'est le fait d'attribuer une note - un "score" - à un allocataire, en fonction de différents critères. La note sera ensuite utilisée ...) enclenche de façon quasi-automatique un sur-contrôle des personnes les plus précaires, en particulier les allocataires des minima sociaux, les familles monoparentales, ou les personnes à faible revenu bénéficiant d'allocations sous conditions de ressources (prime d'activité, alloca-

tions logement...).

En parallèle, une numérisation forcée des procédures et de la vie quotidienne impose à tous des démarches par Internet alors que l'on compte 17 % d'exclus numériques dans la population.

Le déclenchement d'un contrôle peut se traduire par la suspension des versements (allocations familiales, APL, allocation adulte handicapé, etc.). La plupart des décisions ne sont pas motivées, et il est quasiment impossible de trouver un interlocuteur pour rectifier une erreur, car les relations sont assurées par des machines et de nombreux emplois ont été supprimés. Ainsi, la CAF créée à l'origine pour assurer une sécurité aux familles tend à instaurer une insécurité croissante pour les plus modestes d'entre nous et à les enfermer dans la précarité, elle contribue aujourd'hui à l'émergence d'une société inhumaine.

C'est pourquoi le collectif "Changer de cap" a lancé un appel à témoignages afin de recueillir des exemples d'atteintes aux droits, d'absence de dialogue ou de discriminations... Un groupe de travail a été créé pour obtenir un maximum d'informations, sensibiliser nos concitoyens et donner des pistes pour agir.

Témoignage (même anonyme) à retourner à : groupenumerique@changer2cap.net Source : changerde-cap.net

Cette rubrique souhaite faire un tour d'horizon mensuel de ce qui se passe au sujet des sans-papiers, des migrants, des réfugiés en France et ailleurs. L'objectif est double : celui d'informer sur les diverses situations migratoires, la plupart du temps dramatiques mais au delà de cet aspect humanitaire, il s'agit aussi et surtout d'évoquer les luttes en cours et de tenter de faire ressortir des leviers qui peuvent réinstaurer un rapport de force avec un État et consorts (partis, médias, opinion publique) de plus en plus xénophobes.



Occupation de logements libres à Calais

Dimanche 6 février, suivant un appel national, une manifestation en mémoire des personnes mortes aux frontières a eu lieu à Calais. Rappelons un des derniers drames en date, la mort par noyade dans la Manche de 27 migrants en novembre dernier. Cette journée a surtout été l'occasion de rendre publique et politique l'occupation de plusieurs logements vides dans la ville pour héberger des exilé-es que les associations estiment à 1.500 en ce moment sur le littoral nordiste. Ils sont systématiquement chassés de leur campement (toutes les 48h), des distributions alimentaires sont perturbées par la police, bref toujours la même politique de chasse aux migrants. Parmi les occupations, notons celle d'une barre d'immeuble vide et vouée à la destruction dans le quartier populaire du Fort Nieulay. Pendant 5 jours, des militants Noborder ont tenu la place alors que la police organisait le siège du bâtiment en coupant les approvisionnements en vivres. Une chouette synergie est née avec les habitants de ce quartier abandonné par les pouvoirs publics où sont relégués les prolos. Des habitants ont réussi à ramener de la nourriture, des liens ont été tissés ce qui a amené à des discussions politiques très intéressantes où une majorité des habitants soutenaient cette occupation et se montraient solidaires des migrants qui sont « moins bien traités que des animaux ». Face à l'occupation policière de leur quartier, il y a eu de la résistance, les lacrymos ont plu mais n'ont pas entamé la détermination, tout le monde détestait bien la police ! Cette dernière a sorti les grands moyens pour réprimer cette convergence des colères. L'avion de l'agence européenne Frontex – police aux frontières européennes – a fait une ronde avec une caméra thermique pour déterminer le nombre d'occupant-es. Le RAID a fini par intervenir par hélicoptère avec arme de guerre et pétarades en tout genre, heureusement les habitant-es ont pu quitter le guet-apens juste avant. Vexée, la police a organisé une chasse aux noborders dans les rues calaisiennes, il y a eu plusieurs arrestations. 4 personnes sont poursuivies par la justice. Les procès sont prévus le 18 mars à Boulogne-sur-Mer. Une autre occupation tient toujours à Calais, une cagnotte en ligne a été mise en place pour soutenir l'initiative. Affaire à suivre et solidarité !

Notes :

1 – Pour se rendre compte de la solidarité entre habitants, militants et migrants, je vous conseille le visionnage des vidéos youtube de Streets politics

2 – pour suivre l'avion de Frontex, voir ce lien : <https://globe.adsbexchange.com/?icao=32002e>

Source : infos locales, le blog de la Mouette Enragée, Streets politics

Des caméras anti-migrants sur le littoral nordiste

Nom de code officiel : Terminus ; le financement vient du Royaume-Uni et, comme son nom l'indique, le but est de verrouiller encore un peu plus la frontière que les migrants continuent de passer, non plus par le tunnel ou les ferrys qui sont littéralement bunkerisés mais par des zodiacs au large d'un des détroits les plus dangereux au monde. Une soixantaine de caméras de vidéo-surveillance sont prévues par la préfecture du Pas-de-Calais. Les maires des 12 communes sélectionnées ont accepté l'idée, même un maire PCF des environs de Boulogne-sur-Mer ... Une partie de leur justification est de dire qu'on protège les migrants des « méchants passeurs ». Faudrait commencer à les protéger des politiques d'États ... Au delà de ça, c'est encore des millions d'euros 200 000 euros budgétés pour une seule commune) qui tombent dans l'économie de la frontière - ici il s'agit de la société SNEF - tandis que l'État continue de fabriquer l'image du passeur, seul responsable de la situation. Or ces mafias – en bonnes capitalistes – ne feront que s'adapter en proposant d'autres parcours, plus dangereux et plus coûteux. L'hypocrisie sécuritaire se poursuit ; en 2021, sur 52 000 tentatives de traversée recensées, 28 000 ont réussi.

Source : blog de la Mouette Enragée



Chroniques de l'enfermement européen

Les rapports se succèdent et se ressemblent quels que soient les pays étudiés. En Angleterre, malgré les promesses des autorités britanniques d'améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile arrivant dans le Kent après avoir traversé la Manche, celles-ci restent "très mauvaises", selon un rapport publié en décembre dernier par l'inspection des prisons et les comités de surveillance indépendants de Douvres et d'Heathrow (IMB). Ce même rapport dénonce le cas des femmes violées qui ne sont pas "suffisamment soutenues" par les autorités et aussi des mineurs retenus avec des adultes, des blessures non soignées, des migrants forcés de dormir à même le sol. A Malte, Le Gisti et Migreurop viennent de publier un rapport sur la rétention des migrants : l'enfermement arbitraire et systématique des exilés sur l'île enfreint le droit international et européen. Malte, en tant que voisine européenne la plus proche de la Libye, gère la SAR zone (zone de recherche et de sauvetage en mer) et enferme systématiquement les personnes « sauvées ». Ainsi depuis 2020 – où pendant le confinement, les autorités ont utilisé des bateaux de croisière pour enfermer les migrant-es. Malte impose à l'UE un chantage au débarquement : « S'il n'y a pas de promesse de relocalisation des exilé-es vers d'autres pays européens, on ne porte pas assistance en mer ». Malte tente ainsi de s'extraitre des responsabilités qui lui incombent en matière de droit maritime et de règlement Dublin. La grande peur de Malte, c'est de devenir un « hotspot » comme la Grèce. L'île voudrait plutôt être un « bus-stop », c'est à dire un pays de transit, au même titre que la Libye, avec l'argument que les personnes ne veulent pas rester à Malte. Sauf que, dans les faits, les relocalisations se font au compte-gouttes. Cela n'assure aucun cadre pour les personnes débarquées à Malte, et c'est là qu'il y a violation des droits : les migrants se retrouvent en centre de rétention sans statut, pour une durée indéterminée.

Source : infomigrants



Grève de la faim en Libye

Depuis le début du mois de février, environ 600 migrants emprisonnés dans la prison d'Ain Zara au sud de Tripoli se sont mis en grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Ils y ont été envoyés de force le 10 janvier après 3 mois de contestation devant les locaux du HCR. Ils réclamaient leur évacuation du pays et leur réinstallation dans un État tiers du fait des menaces qui pesaient sur eux en Libye. Ce mouvement a commencé en octobre dernier, suite à l'évacuation violente du quartier de Gargaresh à Tripoli pendant laquelle 5000 sans-papiers ont été arrêtés et 7 personnes ont été tuées par la police. Ce quartier était largement occupé par les migrants qui s'employaient dans des commerces plus ou moins légaux, ce qui a justifié officiellement l'intervention. Une bonne partie de ces personnes, livrées à elles-mêmes se sont alors orientées vers les bureaux du HCR et ont voulu quitter le pays. Face à l'afflux et aux tensions, le HCR a fermé son centre de jour, ce qui a exacerbé les colères. En parallèle, des vols dits sanitaires ont été mis en place vers des pays européens mais ils sont trop peu nombreux. Pour rappel, selon le HCR, il y a actuellement plus de 560 000 migrants en Libye. In fine, les occupants ont été envoyés en prison où ils manquent de nourriture et où la chaleur est accablante. Des hangars, où 300 personnes (dont des femmes et des enfants) sont enfermées, servent de geôles. Des témoignages révèlent des mauvais traitements : coups, travail forcé, viols, privations diverses dont l'eau et la nourriture. Des tortures sont pratiquées et filmées pour réclamer une rançon de libération auprès des familles des migrants (environ 350 euros). Les grévistes de la faim sont déterminés et prêts à aller jusqu'au bout, comme le montre ce témoignage : "On ne sait pas combien de temps le mouvement peut durer mais une chose est sûre : soit nous mourrons sous les coups, soit nous mourrons de faim"

Source : Infomigrants, RFI

Campagne antiracisme et solidarité

Lancée à l'occasion de la journée internationale des migrant-es, le 18 décembre, cette campagne se poursuit en particulier pour la préparation de la manifestation nationale contre le racisme et les violences d'État, le 19 mars à Paris (14h, place du Châtelet). Actuellement, une collecte d'argent est lancée. Des mobilisations locales sont aussi prévues le samedi 2 avril lors de la journée « toutes et tous aux frontières ! », pour le moment, il y aura des choses à Hendaye, Briançon, Calais, Menton, Perpignan. La liste devrait s'allonger, toutes les informations sont à retrouver sur le site internet du collectif.

Source : <https://antiracisme-solidarite.org/>



Piquets de grève des sans-papiers, ça continue !

Nous en avons parlé plusieurs fois dans ces colonnes, des sans-papiers travaillant pour la plateforme logistique Derichebourg-DPD, filiale de la Poste à Coudray-Montceaux, ainsi que des employés de l'agence d'interim RSI spécialisée dans le bâtiment et également de l'agence Chronopost d'Alfortville se mobilisent pour réclamer de meilleures conditions de travail et des documents CERFA pour demander une régularisation. La grève a commencé le 15 novembre dernier et rassemble toujours plusieurs centaines de participant-es avec le soutien du CTSPV (comité de travailleurs sans papiers de Vitry) et du syndicat Sud-Solidaires. Le 2 février, un arrêté municipal de la ville de Coudray-Montceaux, inspiré par la préfecture de l'Essonne a décidé l'évacuation du piquet de grève devant l'entreprise, mais un « piquet de jour » a été reconstitué quelques jours plus tard. Malgré les bâtons dans les roues mis par les employeurs et la préfecture, la lutte continue jusqu'à la régularisation des grévistes des trois piquets et de leurs soutiens sans-papiers. Pour tenter de diviser le collectif, la préfecture et Derichebourg ont déposé une vingtaine de dossiers de régularisation mais sans l'accord des premiers concernés. Autre casserole, l'inspection du travail a été appelée et elle a rendu son rapport le 31 janvier où elle confirme les conditions de travail illégales de 63 personnes.

Source : communiqués des grévistes

Assises locales de la solidarité avec les migrants

Elles auront lieu en mars, un peu partout en France. Le 12 mars, ce sera à Briançon, le 19 mars, à Saint-Nazaire. Ce seront des rencontres entre différentes structures caritatives, politiques ou syndicales, l'OCL participera à certaines réunions. Le but est bien sûr d'échanger sur la situation locale et nationale, de marquer sa solidarité effective avec les migrants mais aussi de renforcer les « actions nécessaires au rapport de forces contre les idées et les politiques ségrégatives. » Une initiative plus globale est portée par l'association basque Etorbinekin elkartasuna -Solidarité avec les migrant.es - qui compte organiser une table ronde plus nationale avec des représentant-es des régions particulièrement concernées par les migrations : la Roya, Briançon, Calais, Hendaye.

Source : infos militantes

Réforme de l'espace Schengen, vive le libre échange du capital !

Elle est proposée par la Commission européenne et vise à s'adapter aux pratiques qui ne sont pas encadrées par la Loi. Pour rappel, l'espace Schengen est une invention du capitalisme européen qui supprime les douanes fixes et les taxes pour permettre la libre circulation des capitaux, des marchandises et un tant soit peu des personnes si celles-ci ont des papiers. Il ne correspond pas tout à fait à l'espace politique qu'est l'UE qui, rappelons-le, réunit 27 États. En effet, Schengen est constitué de 26 pays dont 22 sont en UE, auxquels il faut rajouter l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Mais, depuis 2015 et ce qui a été appelé « la crise migratoire », des contrôles frontaliers ont resurgi entre pays Schengen, barrières qui ont été renforcées avec la crise sanitaire du COVID. Ainsi, la proposition de la Commission est d'ouvrir la possibilité pour un État-membre d'appréhender un migrant en situation irrégulière dans une zone frontalière et de le transférer vers l'État-membre voisin par lequel il est arrivé, au lieu de devoir le renvoyer vers son pays d'entrée dans l'espace de Schengen comme c'est actuellement le cas avec les accords de Dublin. Mais, cela ne peut se faire qu'à deux conditions : que le migrant soit appréhendé dans le cadre d'une opération de police réalisée en commun par les deux pays, ou qu'il existe un accord de réadmission entre ces deux États, chose que la Commission encourage officiellement. Le but affiché est de reprendre la libre circulation au mieux et d'en finir avec les contrôles qui font perdre du temps et donc de l'argent. Si un pays persiste dans la surveillance de ses frontières, au-delà de 18 mois, la Commission peut émettre un avis négatif. Autre but de l'opération : harmoniser les pratiques comme la restrictions d'accès aux voyageurs d'un pays tiers, en lien avec la pandémie. Là encore, le but est d'éviter les contrôles multiples et parfois contradictoires au sein de l'espace Schengen.

Vive le libre-échange ...

source : France Info

Education Nationale : Grève du 13 janvier, un feu de paille ?

Tout le monde s'accorde à dire que la journée de grève du 13 janvier « pour un protocole viable » et « les moyens humains nécessaires » (communiqué intersyndical) a été un franc succès. Derrière ces mots d'ordres syndicaux pas toujours très clairs ou offensifs, il y a le personnel en colère et fatigué, mais souvent gagné par la lassitude.

Si cette journée a été posée par les syndicats, c'est que le lait commençait à bouillir depuis un moment. Des droits de retrait, des grèves, des protestations diverses avaient eu lieu depuis que la vague omicron a submergé la France, et notamment depuis la rentrée du 3 janvier. Sans cette poussée, les syndicats auraient traîné jusqu'au 27 janvier, la grève interprofessionnelle sur les salaires, pour se mobiliser.

À l'origine de la colère, il y a évidemment eu la situation sanitaire, qui tend et épuise tous les personnels (même les chefs). Les instits ne font plus cours (trop occupés à laver les mains des gamins et à suivre leur « statut covid »), les profs des collèges et lycées font cours à des classes dépeuplées à cause de l'isolement des cas positifs ou contacts, les remplacements de profs absents car positifs ne sont pas assurés la plupart du temps... Dans les établissements scolaires, on a bien senti les 300 000 cas par jour, et la désorganisation était palpable. Suivre les élèves, tenir une progression, et ne serait-ce que faire cours dans cette situation, c'était une gageure. Ajouter à cela les protocoles sanitaires qui se succèdent sans aucun sens (faire sport était autorisé en intérieur, mais avec masque et « à basse intensité »!), le fait de devoir porter le masque alors que l'efficacité de celui fourni par l'employeur est de zéro, les mêmes problèmes dénoncés depuis mars 2020 qui sont encore là deux ans après (pas de tests fiables réguliers, locaux inadaptés, effectifs pléthoriques), le mépris du ministre déconnecté de la réalité qui annonce son dernier protocole la veille de la rentrée dans un article payant...

Ça, c'est pour la goutte qui fait déborder. Dans le vase, le reste de l'eau était là depuis un bon moment. Les effectifs par classe augmentent en collège du fait des suppressions de poste régulières (cela accélère avec Blanquer), et en lycée, la dernière réforme (2018-2019 : suppression des

classes, des filières, et refonte du bac) a normalisé le 35 élèves par classe dans nombre d'établissements, grâce aux 2 500 suppressions de poste. Tous niveaux confondus, les tendances sont un peu moins lisibles, car masquées par une grande hétérogénéité sur le territoire. En lycée, la réforme pousse les enseignants à faire ingurgiter des programmes encore plus indigestes à vitesse grand V (premières épreuves du bac en mars), et fait planer une ambiance d'hostilité, de stress et de compétition malsaine dans les salles de classe. Climat délétère renforcé à la rentrée par la tentative d'imposer les « projets locaux d'évaluation » qui ont pour but d'uniformiser et standardiser les procédures d'évaluation dans l'établissement sous couvert de transparence, mais qui cherchent en réalité à caporaliser les enseignants, à les faire fliquer par les familles, élèves et chefs, et à comparer les lycées entre eux.

Pour résumer, la situation se dégrade sur tous les plans, la hiérarchie devient de plus en plus pesante, et les tensions avec les familles et élèves sont palpables. Les démissions d'enseignants titulaires sont en augmentation, et la précarité par la contractualisation gagne du terrain, ce qui est en train de faire changer la vision du métier.

Une grève massive mais sans énergie

Tout cela a fait que la grève a été très bien suivie : les syndicats annoncent 75 % pour le premier degré et 60 % pour le second degré, ce qui n'est peut-être pas si exagéré (1). Les prévisions de grévistes pour le primaire et la maternelle (avec les déclarations obligatoires 48h à l'avance) ont motivé les collègues indécis de collège et de lycée. De même, le fait que même la CFDT et l'UNSA ont appelé à la grève (au dernier moment), a conforté

les collègues dans le côté « historique » de l'événement. Fait significatif, beaucoup de "vies scolaires" (surveillant.es) étaient en grève, et de nombreuses AESH (accompagnantes d'élèves en situation de handicap) également. De l'autre côté du manche, même les syndicats d'inspecteurs et de chefs d'établissements appelaient à la grève (2), et on a pu voir de-ci de-là un proviseur ou un principal prendre la parole dans les médias. C'est un fait assez incroyable pour des sphères si proches des hiérarchies, qui ont habituellement davantage l'oreille des décideurs. Blanquer réussit l'exploit de se mettre tout le monde à dos, même si les « alliances » qui en résultent sont contre-nature.

Toutefois, à peu près partout en France, même si les rassemblements ont pu être fournis et parfois pêchus, c'est quand même l'ambiance d'épuisement, de désorganisation et de lassitude qui domine. Beaucoup de grévistes, mais sans trop y croire, en somme. La grande majorité de ces grévistes n'a d'ailleurs pas été dans la rue. C'est une journée qui leur a servi à souffler, à rester à la maison, et parfois même à rattraper du retard dans leur travail... Si on compare le taux de grévistes avec le peu de détermination sur le lieu de travail et dans la rue, l'absence d'organisation et de volonté de reconduire, ça donne une grève individuelle et sans lendemain.

Pourtant, un certain nombre de signaux paraissent au vert : un ministre de l'éducation décrédibilisé (une fois de plus) par le premier ministre à la télé, une couverture médiatique favorable (pour une fois), même si très axée sur le protocole covid, des parents d'élèves solidaires, et une petite provocation supplémentaire avec Blanquer qui annonce le dernier protocole la veille de la rentrée depuis Ibiza, ce qu'on apprend quelques jours plus tard... C'est qu'il n'y a ni espoir de gagner, ni perspective de lutte, ni collectif de travail pour

(1) Le ministère annonce respectivement 38 % et 24 %...

le porter.

Le contenu de la grève

Dans les interventions lors des rassemblements, le constat est très lucide sur les dernières mutations de l'institution scolaire, qui peine de plus en plus à se parer de toutes les vertus. Blanquer est très souvent nommé sur les pancartes des manifestants, tout comme les classiques manque de moyens, manque de reconnaissance et manque de communication... La conscience d'une destruction accélérée du service public ressort assez nettement, même si le ministre cristallise beaucoup les hostilités, comme si les autres avaient vraiment fait différemment.

Les demandes, en fonction des rassemblements, font finalement une part relative à la gestion de la crise sanitaire. Elle apparaît comme la continuité du mépris, de l'absurdité et de la maltraitance, comme le prolongement d'une politique cohérente. Si on fait abstraction des revendications syndicales sur les capteurs de CO2, les masques FFP2 et les purificateurs d'air, dans les rassemblements on parle plutôt de l'absence de remplacements, des règles incohérentes et contradictoires, de l'absence de prise en compte de la situation concrète des écoles et des enfants, et de l'école en général... Sur le terrain, on sait bien que, quand on bosse dans des conditions de merde, c'est pas le masque qu'il faut changer.

Les suites : le ministre change de ton, youpi !

Sans surprise donc, c'est là-dessus que le ministre a « lâché » : il y aura des masques FFP2 pour les instits de maternelle, les personnels en contact avec les élèves à besoin particulier et les autres personnels qui en souhaiteraient. Il y aura une rallonge aux collectivités pour l'achat de capteurs de CO2, 3 300 profs contractuels recrutés pour des remplacements, 1 500 vacataires administratifs pour aider les directeurs d'écoles et 1 500 surveillants supplémentaires. Rien sur la médecine scolaire ou professionnelle, alors que c'est un désert médical à l'échelle nationale. Dans les faits, on attend toujours concrètement la réalité de la plupart de ces annonces, et dans les endroits où on a reçu une boîte de masques chirurgicaux, on a bien

l'impression d'avoir fait grève pour des cacahuètes.

Mais les syndicats sont contents : le ministre a changé de ton. À l'UNSA on dit : « Notre impression globale c'est qu'on a répété nos revendications habituelles mais que pour la première fois on a été un peu entendu et de premières réponses ont été apportées. Mais on jugera sur pièce. » Blanquer va jusqu'à parler « d'une bonne discussion » et « d'un moment d'explication ». D'ailleurs il a retenu la leçon puisque le protocole qui sera appliqué à la rentrée de mars a été annoncé bien en avance. Waouh.

Cela dit, certains syndicats n'avaient pas besoin de plus pour rentrer à la niche et les appels à poursuivre la mobilisation se sont faits en ordre dispersé, avec des actions « y compris la grève » pour le jeudi suivant. Le 20 janvier donc, quelques rassemblements un peu dépeuplés, des retraites aux flambeaux par-ci par-là, mais tout a été misé sur le 27 janvier, pour les salaires, journée qui a bien moins mobilisé dans les écoles et bahuts. Les quelques tentatives de reconduire ont vite fait flop et chacun est retourné travailler à l'identique. Les tensions et clivages entre ceux qui sont déterminés pour gagner un peu plus (voire bien plus) et ceux qui sont dans le déni ou l'abattement n'ont fait que se renforcer.

Et maintenant ?

À partir de janvier, les dotations horaires globales (les moyens horaires par établissement) commencent à être annoncées. Comme on pouvait s'y attendre, les chiffres sont désastreux : on supprime des classes pour supprimer des postes, et donc on

tasse les élèves en tentant de repousser les murs. Comme chaque année plusieurs établissements se mettent en grève, et espèrent grappiller quelques heures pour limiter la casse. Le souci c'est que les rectorats ont toujours une petite enveloppe sous le coude à refiler aux grandes gueules pour les calmer, et qu'habiller Paul, à moyens constants, c'est toujours déshabiller Jacques. Lors des audiences avec les directions académiques, les pontes du rectorat savent très bien faire larmoyer les collègues mobilisés en jouant sur la culpabilité de piquer



des heures aux autres. De plus, leur tempo est bien joué : une année on tape sur tel bahut, l'année suivante sur un autre, on évite ainsi que tout le monde se bouge ensemble. Or sans un mouvement généralisé, rien ne peut être gagné. Les luttes sur les moyens montrent bien que rien n'a changé, les suppressions de postes annoncées seront faites et vont encore empirer la situation. Chaque année, l'espoir de coordinations départementales (ou plus larges) de bahuts en lutte ressurgit. À voir.

(2) 30 % de grévistes chez ces derniers d'après leur principal syndicat



Ce qui peut redonner un peu d'espoir, c'est peut-être les luttes des précaires, notamment celle des AESH (3), qui gagnent en puissance et en détermination. Citons un mouvement important à Saint Herblain (Loire-Atlantique), en décembre, concernant le manque abyssal de moyens de l'inclusion scolaire (1500 élèves non scolarisés en attente d'inclusion, 80 postes d'AESH manquants, 200 instits remplaçants manquants). Après le 19 octobre, la succession des journées nationales de grève AESH a été chamboulée et deux grosses grèves (7 et 14 décembre), portées par un collectif de personnels mobilisés dans la circonscription de Saint-Herblain et par l'intersyndicale départementale, ont fait planer l'espoir d'une

généralisation du mouvement. Malheureusement, après un dernier coup d'éclat le 13 janvier, la mobilisation par la grève s'est effilochée... Autre mouvement d'AESH : dans le Val-de-Marne où les travailleuses sont en grève illimitée depuis le 10 janvier. Le conflit a démarré autour de la signature d'un avenant de contrat qui accroît leur mobilité et leur temps de travail sans rémunération supplémentaire. Une délégation a été reçue au ministère, sans aucune perspective. La grève continue et le 17 février un nouveau rassemblement a eu lieu avec une demande d'audience à la préfecture. Le collectif est bien structuré et reçoit des messages de solidarité de beaucoup d'AESH en France. Ce mouvement touche au cœur de la pré-

carité des AESH car il remet en cause leur mobilité forcée et leur statut précaire. Il sera donc très compliqué d'obtenir une victoire large sans élargissement, ce qui n'est à l'heure actuelle malheureusement pas le cas.

Le cadre des journées nationales ponctuelles (dont le 27 janvier était la dernière en date) ne contient plus la colère de ces travailleuses, qui prennent les choses en main, et espérons-le, à l'avenir, pour des victoires.

Zyg, 18 février 2022

(3) Voir Courant Alternatif de novembre 2021 sur la grève nationale des AESH

Université et émancipation à l'heure de l'économie de la connaissance

1^{ère} partie

"On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants". "Des sociétés démocratiques comme la nôtre qui ont la passion de l'égalité que nous partageons toutes et tous doivent néanmoins défendre à nouveau les justes hiérarchies qu'il doit y avoir dans nos sociétés sans lesquelles tout se dissout" Extraits du discours présidentiel (Elysée, 13 janvier 2022) à l'occasion de la clôture du 50^{ème} anniversaire du congrès de la Conférence des présidents d'universités, CPU) (1)

Le propos tenu par Macron appuie le prolongement de réformes de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) déjà bien engagées.

Alors que les yeux ébahis des présidents d'Université qui composent l'assistance sont suspendus aux lèvres du président, les yeux du candidat à sa réélection sont, eux, suspendus par médias interposés aux lèvres des grands gagnants de la réforme de la fiscalité du Capital (dont il a été un artisan enthousiaste) susceptibles de lui renvoyer l'ascenseur et de reconduire un soutien de campagne. Manifestement, le gouvernement peut se permettre de servir une forme encore plus frelatée d'un "dialogue social" – déjà bien vidé de son contenu durant les derniers quinquennats –, en cessant tout simplement de s'adresser aux usagers des établissements de l'ESR au profit du versant le plus carriériste d'une partie de son élite (la Conférence des présidents d'université [CPU]). L'allocution intervient en période de pandémie, à peine plus d'un an après l'entrée en vigueur de la réforme de la Loi de programmation de la recherche (LPR) (décembre 2020) portée par la ministre Vidal largement contestée et à 3 mois des prochaines élections présidentielles (avril 2022) au cours desquelles le président est susceptible d'être candidat à sa réélection.

Intensification et accélération d'un programme néo-capitaliste

Celui-ci vise à étendre dans la pratique la logique du Capital humain (2), ce qui signale plus largement une montée en puissance des offensives bourgeoises (externe et interne à l'Université) sur un terrain de lutte fragilisé, pour achever la mise au pas entamée (et en partie aussi consentie voire portée activement en son sein) des agents et établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. En face, un mot d'ordre se hisse au-dessus des autres : "Sauvons l'Université !". Dans l'ensemble, on ne s'étonne que moyennement de cette configuration d'ensemble largement éprouvée, également dans d'autres secteurs (on ne citera pas l'ensemble des institutions qu'on nous enjoint en manif' de sauver en l'état). On y trouve des réformateurs bourgeois de la reconfiguration économique à l'offensive et des expériences oppositionnelles défensives acquises à une petite bourgeoisie en voie de déclasserment, qui semble encore trop encline à mobiliser une certaine idéologie (au détriment d'un héritage révolutionnaire qui pourrait aussi être le sien) pour tenter de se maintenir isolément et prolonger encore cette fin de vie

1-<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/01/13/discours-du-president-emmanuel-macron-a-l'occasion-de-la-cloture-du-50eme-anniversaire-du-congres-de-la-conference-des-presidents-duniversites>

2 - Suivant Bihr (La novlangue néolibérale, 2007), "Capital humain : Par cet oxymore (comme si le capital pouvait avoir quoi que ce soit d'humain!), le discours néolibéral désigne en fait la force de travail, les capacités physiques, morales, intellectuelles, esthétiques, etc., que tout sujet humain, en fonction du degré de civilisation de la société qui est la sienne et de sa position dans la division sociale du travail, met en œuvre dans les tâches productives qu'il effectue et que, dans le cadre du rapport capitaliste de production il est contraint de mettre en vente pour obtenir en contrepartie un salaire. Oblitérer le concept de force de travail, c'est évidemment masquer la source de toute valeur, le travail humain, la mise en œuvre productive de la force de travail, ainsi que le secret de la valorisation du capital lui-même, l'exploitation de cette même force de travail, plus exactement de la combinaison des innombrables forces de travail individuelles que le capital s'approprie. Autrement dit, c'est occulter l'exploitation et la domination du travail par le capital."

pénible de l'ensemble des rapports sociaux capitalistes. L'opposition dans l'ESR paraît bien grippée. Tout ça se déroulant sur le fond d'une séquence austéritaire ouverte il y a maintenant plusieurs décennies, on pourrait se demander à quoi bon donc se pencher encore au chevet de cette Université apparemment moribonde. Mais, d'une part, nous entrons dans un moment particulier, qui mérite notre attention dans la mesure où une partie encore réduite mais croissante des enfants du prolétariat se destine à un cursus dans l'enseignement supérieur sous l'influence conjointe de la massification de l'accès aux études supérieures, de la pression accrue du patronat, traduite sur le marché de l'emploi, opérant sur les compétences et les qualifications, de la perspective repoussante du non-emploi sans indemnités, etc. Cette configuration se traduit par un ensemble de contradictions, sur les plans individuel et collectif, entre l'idéal bourgeois du Capital humain intégré dans l'ESR comme lieu de l'entrepreneuriat de soi et dans le régime de l'enseignement par capitalisation – lui-même intégré dans le capitalisme tardif – et l'horizon de l'intérêt émancipatoire qui a pu être celui du prolétariat, contradiction que le modèle de la répartition parvient de moins en moins à contenir et encore moins à dépasser une fois la période fordiste-keynésienne révolue. La gratuité et les autres facilités d'accès à l'ESR ne posaient pas de problèmes dès lors que celles-ci étaient réservées, non pas de droit mais de fait, à la progéniture de la bourgeoisie. On assiste à une relative démocratisation de l'accès à l'ESR (avec les réserves d'usage sur ce terme de démocratisation, puisque celle-ci demeure superficielle et ne contredit pas les fonctions de tri et de reproduction sociale). Dans un contexte de crise de la valorisation du Capital qui pousse à la restriction des prérogatives providentielles de l'Etat, et de recul global vis-à-vis des positions de 68, il est clair que la "démocratisation" et les quelques contenus subversifs subsistants font scandale et la bourgeoisie ne trouve sur son chemin d'exploitation et de répression que des réponses bien faiblardes. L'impératif d'entretien de son Capital humain ayant par exemple été assez bien incorporé comme corollaire de la lutte débridée de tous contre tous, la lutte des places. Et, d'autre part, le rapport de force étant ce qu'il est, aller vers un examen un peu plus précis de l'ambivalence entre les potentialités réelles de l'Université, éventuellement révolutionnaires et de façon plus tangible contre révolutionnaires, n'est pas du luxe, afin d'engager des stratégies et des tactiques un tant soit peu adéquates. Qu'il y ait investissement significatif ou non du prolétariat dans l'ESR ne change rien à l'équation d'ensemble de la lutte des classes qui ne peut faire l'économie du rôle joué dans un sens ou dans un autre par les quelque 2,5 millions d'étudiant.es aujourd'hui dans l'ESR en France et du personnel des établissements qui les reçoivent.

Brique par brique, l'ESR au service de « l'économie du savoir »

Les perlimpinpineries macronistes suivent un processus concret plus large qui vise à rapprocher l'Université réellement existante de sa conception élitaire et au service d'une industrie nationale contrainte de s'ajuster rapidement à l'économie-monde de plus en plus concurrentielle. Ce qui va avec l'idée selon laquelle on serait passé à une « économie du savoir », dans laquelle le système éducatif constitue un avantage comparatif pour la compétitivité

nationale, pour l'innovation. L'idée est de concentrer les financements sur quelques organismes d'ESR "de pointe", des sujets stratégiques, et d'optimiser l'accumulation de « Capital humain ». Il y a rupture avec l'Université qui allait avec le compromis fordiste de l'après-guerre, une Université se massifiant qui devait accompagner l'essor de la "classe moyenne", et avec une certaine décentralisation. Cette rupture peut se relier à une crise de ce compromis fordiste (avec notamment un chômage lui aussi massifié), justement, face à laquelle s'est forgée une nouvelle conception "néolibérale", qui soutient donc cette nouvelle recomposition de l'Université et selon laquelle le chômage résulte d'une « inadaptation » des cursus universitaires aux besoins du secteur économique (plutôt que de le voir comme un facteur structurel permettant de faire pression sur les salaires).

La Loi de programmation (LPR) dernière étape en date.

Loi fourre-tout, qui mêlait prévisions budgétaires, modalités de financement, généralisation des statuts précaires et rapprochement avec le privé, elle a suscité une opposition plutôt importante mais impuissante, et a été promulguée en décembre 2020. Au-delà d'annonces tonitruantes sur « un investissement historique » pour l'ESR (en suivant une hausse progressive sur 10 ans, engageant de fait très peu le gouvernement et ne compensant pas la hausse des effectifs), la loi a étendu le fonctionnement « par projet » de la recherche en renforçant la part budgétaire et les prérogatives (couplage financement-évaluation) confiées à l'Agence nationale de la recherche (l'ANR), qui avait été créée en 2005 pour mieux « piloter » la recherche, aux dépens des financements pérennes des agents et des laboratoires. Répondre à des appels à projets demande du temps et des ressources, ce sont les groupes de recherche les mieux dotés qui peuvent consacrer plus de temps, de moyens à la réponse aux appels à candidature (3). Par ailleurs, cela pousse fortement à privilégier les thèmes « à la mode » et suivant de plus en plus directement la commande industrielle sous les habits neufs du développement durable et d'un démocratisme tiédasse inféodé aux perspectives de croissance, au détriment d'une recherche se situant un peu plus sur le temps long vis-à-vis d'enjeux plus diversifiés, qui ne suit pas toujours un processus linéaire. La loi amoindrit également le rôle du Conseil national des universités (CNU), puisque les candidats à des postes d'enseignants-chercheurs ne seraient plus obligés d'avoir la qualification des pairs (4) via le CNU pour postuler : les présidents d'Université pourront donc recruter des enseignants-chercheurs non reconnus par le CNU. C'est ici une des problématiques communes à l'école : les établissements les plus solides se servent dans le "haut du panier", les établissements périphériques se débrouilleront avec des agents potentiellement moins bien formés. La professionnalisation du métier n'a dans l'absolu rien de désirable et ne constitue pas un réel garde-fou sur le long terme, mais il reviendra au seul mouvement social de poser un rapport de force qui permettra d'en sortir par le haut. Autre volet de la LPR, l'accélération de la précarisation du travail universitaire. Les statuts précaires (contrats ATER, post-docs, vacataires, etc.) concernent déjà près de la moitié des enseignants-chercheurs ; s'y ajoutent désormais les CDI dits de mission (analogues aux CDI dits de chantier ; des contrats basés sur le temps du projet de re-

3- On retrouve là la vision selon laquelle la compétition accrue conduit à une meilleure performance. Antoine Petit, PDG du CNRS nommé par le gouvernement, disait ainsi à propos de la loi de programmation de la recherche (LPR) : « Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire - oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies » (Les Echos, 26/11/2020)

4- Chaque section (établie principalement sur des bases disciplinaires) comprend à peu près à parité des collègues élus et des collègues nommés par le ministère de tutelle. C'est une première balise à la constitution d'un groupe professionnalisé qui se donne des règles de fonctionnement en prenant part à la définition par exemple des attendus de base pour l'exercice de la fonction d'enseignant-chercheur.

cherche, maximum 6 ans) et les professeurs assistants (voies de recrutement calquées sur la "tenure track" américaine). Cette logique renforce les rapports clientélistes entre précaires et titulaires : on se soumet à un titulaire, espérant ensuite être récompensé par un contrat dans un projet de recherche conduit par le titulaire (si jamais il en décroche un, avec des taux de sélectivité des projets tournant autour des 15 %), etc. Donc une tendance au conformisme, à la servilité, à des logiques de temps court. Par ailleurs, les liens entre public et privé se retrouvent renforcés : les entreprises qui, grâce au « crédit impôt recherche » (CIR)⁵, bénéficient d'exonérations d'impôt au nom de leur investissements dans la recherche et développement, peuvent désormais embaucher des chercheurs sur des contrats doctoraux ou post-doctoraux de droit privé. Il s'agit d'une dérégulation du doctorat, puisque les doctorants qui réaliseront leur thèse dans les entreprises n'auront potentiellement plus l'obligation d'être rattachés à un laboratoire de recherche public. Enfin, le Sénat a ajouté un amendement à la LPR qui sanctionne les mouvements étudiants et des personnels (en dehors de leur service, c'est subtil), plus précisément : « le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un [tel] établissement sans y être habilité en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes, dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement » est passible de 3 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende, lorsque commis en réunion. C'était donc le volet répressif de la réforme, ouvrant la voie à l'augmentation généralisée des frais d'inscription. Ce point a été remis en question mais le pied reste coincé dans la porte.

L'étudiant homo oeconomicus

La tendance à la subordination de l'Université à la logique du Capital humain a été portée d'abord par les organisations internationales : OCDE, Banque mondiale, etc. qui ont rédigé des rapports et autres feuilles de route autour des années 1990. Mais les expérimentations sur le Chili de Pinochet d'une Université payante ont joué un rôle précurseur. Le processus de Bologne, qui visait une harmonisation européenne des parcours d'études, était traversé par ces idées. En France, il avait donné lieu à la réforme LMD (pour "Licence, Master et Doctorat") dont les textes fondateurs dataient de 2002. Avec la mise en équivalence des enseignements et des « expériences » (stages) en crédits ECTS, que les étudiants doivent capitaliser, on avait déjà cette vision d'un étudiant comme homo oeconomicus qui fait des choix rationnels afin d'accumuler du Capital humain qu'il pourra ensuite valoriser sur le « marché » de l'emploi. Ensuite, la vision néocapitaliste de l'Université est mise en place grâce à des relais actifs dans le champ politique, mais aussi issus de la science économique. A titre d'exemple, le rapport intitulé Education et croissance d'Aghion et Cohen, produit en 2003 pour le gou-

vernement, a posé clairement des balises dans ce sens, et reste d'actualité dans la lutte que mène aujourd'hui la bourgeoisie. Partant du constat d'un « décrochage » de l'université française, au moyen d'un gouvernement par des indicateurs économétriques de performance, d'innovation, tout en confirmant le rôle stratégique qu'est censée jouer l'Université dans ce qui est appelé l'économie du savoir, ils préconisaient de refonder l'Université, pour la conformer progressivement à un système.

Progressivement, car la réforme devait être menée « pas à pas », « sans proclamation tonitruante », « pour éviter de se heurter à un front de résistance interne et externe qui conduirait à l'échec ».

Et de fait, les réformes qui ont suivi ont entamé la mise en place des piliers du système : 1- La création d'un marché interuniversitaire, qui a été mis en place avec la réforme LRU en 2007, réforme dite de « l'autonomie des universités ». Mais il s'agit d'une drôle d'« autonomie » puisque les universités ne sont pas libres de décider des règles, elles doivent simplement gérer "elles-mêmes" leurs financements. Il s'agit en fait de calquer les structures de direction des universités sur le modèle de l'entreprise privée. Par ailleurs, via les programmes d'« excellence », l'Etat concentre les financements sur quelques universités et grands établissements, qui doivent faire rayonner la recherche française⁶ ce qui conduit là encore à une polarisation sur quelques établissements souvent situés dans la capitale, au détriment des universités « périphériques », qui sont mises en concurrence. Les formations universitaires sont elles aussi mises en concurrence, grâce à la réforme LMD (réforme licence-master-doctorat) d'une part, mais aussi "Parcoursup"- Pour faire en sorte que les chercheurs produisent des recherches utiles à « l'innovation » et aux besoins politiques du moment, il faut créer des incitations, des primes indexées sur l'évaluation des chercheurs, mesurée par l'intermédiaire de leurs publications dans des revues dont le « facteur d'impact » sera préférentiellement élevé (non, vous n'êtes pas dans le nouvel épisode de Black Mirror!), à leur capacité à ramener des projets financés à ses collaborateurs. L'idée est aussi de créer un éventail de salaires et de statuts différents, tout en permettant aux Universités une "autonomie de recrutement" (ce qui est déjà le cas pour les personnels administratifs et techniques, entamé par la LRU, prolongé par la LPR), et de reporter la titularisation des jeunes enseignants-chercheurs, sur une période de 6 à 9 ans. 4- Enfin, suivant cette logique, il faut mettre en place la dérégulation des droits d'inscription, c'est-à-dire augmenter les frais d'inscription à l'Université. Ce qui prépare le terrain au marché du prêt étudiant, déjà observé dans d'autres pays, puisque la poursuite d'études devient un investissement pour l'étudiant, visant à faire fructifier son capital humain, avant de le valoriser par des revenus qui lui permettront de rembourser le prêt... On voit bien que ça risque de pousser à des choix d'études « rentables », donc d'entraîner un abandon de certains domaines moins monnayables sur le marché... Ce volet est difficile à mettre en place puisqu'il entraîne de grandes résistances de la part des étudiants. Un premier pas a été acté avec la loi



5- Le "crédit d'impôt en faveur de la recherche" (CIR) est, en France, une réduction d'impôt calculée sur la base des dépenses de recherche et développement engagées par les entreprises. Il est déductible de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dû par les entreprises au titre de l'année où les dépenses ont été engagées. [...] In fine, l'objectif du CIR est de permettre à la France d'obtenir un effort de recherche égal à 3 % du PIB, dont 1 % pour le public et 2 % pour le privé -

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9dit_d%27imp%C3%B4t_recherche

6- L'objectif est de les faire figurer dans le « classement de Shanghai ». Le classement universitaire des universités mondiales par l'université Jiao Tong de Shanghai ou classement de Shanghai (appellation commune de l'Academic Ranking of World Universities en anglais, ou ARWU) est un classement des principales universités mondiales, établi par des chercheurs de l'université Jiao-tong de Shanghai en Chine. Ces institutions sont classées selon un indice unique calculé à partir de six critères quantitatifs, notamment le nombre de publications dans les deux revues scientifiques Nature et Science, le nombre de chercheurs parmi ceux qui sont les plus cités, le nombre de prix Nobel scientifiques et de médailles Fields attribués aux anciens élèves et aux personnels de l'université, et un critère de productivité rapporté à la taille du corps enseignant si elle est connue.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Classement_acad%C3%A9mique_des_universit%C3%A9s_mondiales_par_%27universit%C3%A9_Jiao_Tong_de_Shanghai

ORE en 2018 et la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers non-communautaires (non issus de l'UE), en tablant que la plupart des gens s'en préoccuperaient peu. L'idée de généraliser cette hausse à tous les étudiants est désormais clairement sur la table.

L'illusion de « l'autonomie » de l'université ou de la recherche

Les initiateurs de ce processus et les penseurs qui les ont soutenus ont ainsi repris à leur compte le mot et une rhétorique de l' « autonomie », chers à de nombreux universitaires puisqu'ils se rapportent à l'idéal humboldtien d'indépendance du savant par rapport aux pouvoirs politique, économique, religieux, qui leur permettrait de pouvoir « dire le vrai sur le monde ». Mais ce tour de passe-passe réussi rappelle simplement que l'appréhension abstraite des questions d'autonomie, de liberté, ou encore d'ouverture dans l'ESR a un prix. Celui d'une belle gueule de bois et des plumes en moins.

Forts des quelques plumes qu'il nous reste, il nous faut

époque, le devenir du champ reste attaché aux autres composantes de la société dans laquelle il évolue. C'est-à-dire que l'état d'un champ relativement autonome n'enlève pas à ce champ son inscription d'ensemble dans une formation sociale et historique, en l'occurrence aujourd'hui une société de classes vis-à-vis de laquelle la neutralité n'existe pas. La subordination de l'activité intellectuelle à des rapports aliénés, fétichisés n'a pas commencé au début de ladite période néolibérale mais bien avant. La multiplicité des formes prises dans le temps et l'espace mériterait d'être détaillée. On se contentera pour l'instant de rappeler que, pour Sohn-Rethel par exemple, la séparation entre activité manuelle et activité intellectuelle s'enracine dans l'échange consécutif à l'émergence du commerce à partir du III^{ème} millénaire avant notre ère. Plus précisément, cette séparation prend forme, selon lui, avec l'émergence de la monnaie en Grèce au VII^{ème} siècle avant notre ère. "L'intellect séparé a commencé sa carrière à cette époque-là [l'âge de bronze], en se cristallisant dans une classe socialement privilégiée qui en tirait la possibilité d'exploiter les autres" résume l'auteur de la préface(7). Pour revenir à la période proprement capitaliste qui nous intéresse davantage, comme l'a rappelé le collectif Palim Psao(8): "L'Université moderne, en France, s'est constituée

entre 1870 et 1900, à l'époque du capitalisme du libre-échange autour d'une certaine forme d' « autonomie » limitée vis-à-vis de la sphère politique. Mais ce que la nostalgie pour la vieille idéologie de l'Université libérale bourgeoise d'un Christophe Granger (auteur de "La Destruction de l'université" chez Hazan [Editions La Fabrique]) ne peut pas voir, et bien avant lui le réformisme des profs de fac en Mai 68 dont la défense de leur autonomie faisait déjà rire tous les radicaux, c'est le lien intrinsèque entre la naissance de la société capitaliste et la constitution de l'Université moderne au XIX^{ème} siècle. C'est fantasmer l'usine universitaire moderne que de la décontextualiser du monde de rapports sociaux dans laquelle elle prend naissance. L'Université n'a jamais été un en-dehors, dans une autonomie moyen-âgeuse et une indépendance vis-à-vis de la société capitaliste, en ce sens où fonctionnellement elle dépendait déjà des besoins et des péripéties de la forme-sujet du type de société dont elle allait devenir docilement une dimension interne à sa reproduction d'ensemble." La pertinence d'un investissement tactique de l'ESR

dans un contexte donné peut être débattue. Il s'agira dans tous les cas de ne pas laisser sur le bord de la route la critique de l'institution et de son rôle dans la société bourgeoise sur la longue durée, ni de perdre le fil d'un dépassement plus large et ambitieux, sans quoi il est à craindre de retomber éternellement dans de vieilles recettes infructueuses reconduisant le pire.

Toute personne avide d'action et de nuance sur la place des Universités dans l'ESR a des chances de voir sa patience et sa fidélité récompensées dans un prochain numéro, dans la limite des forces qui ont effectivement été mises en jeu dans les dernières luttes de l'ESR.

Les Startex du Sup' de Twex Inc.

rappeler que l'Université s'est toujours trouvée prise dans différents régimes – se succédant et se combinant sur des périodes et en des lieux déterminés – qui ont impliqué une division sociale du travail et des relations particulières avec, a minima, l'administration, l'industrie ; que ces rapports ont évolué. Vu sous cet angle, il faut dire aussi combien le leitmotiv "Sauvons l'Université !" passe à côté d'une dimension cruciale de son objet en suggérant à tort que le rôle de l'Université était indiscutablement positif et est donc à restaurer dans sa pureté originelle en le soustrayant des forces du Capital et de l'Etat qui pourraient en revanche s'exprimer en dehors. On ne dira jamais assez qu'il est pertinent d'en finir avec le Capital et l'Etat. Cependant, que l'autonomie (relative à un aspect déterminé) du champ académique soit forte ou faible, en toute

7- La pensée-marchandise (Sohn-Rethel, 2010). Ce philosophe allemand (1899-1990) spécialiste d'épistémologie était proche du marxisme critique de l'École de Francfort avec qui il a collaboré.

8- De la misère en milieu universitaire de gauche : pour une critique du lien interne entre Université et capitalisme (Palim Psao, 2018) ; on peut dire aussi comment on entend dépasser l'apparente clôture sur elle-même de la critique marxienne purement catégorielle propre au courant de la critique de la valeur en ne se limitant pas à l'approche par la forme-sujet générique et en ramenant notamment celle-ci sur le terrain de la lutte des classes et de l'évolution des contradictions à laquelle elle s'affronte ; cf. prolongement dans la partie à venir portant sur les luttes de l'ESR.

L'endométriose, cachez ce mal que je ne saurais voir !

Entre effets d'annonce et avancées réelles, une maladie qui défraie la chronique

Les règles, ou menstruations, sont un phénomène anatomique que l'on trouve chez les êtres humains, quelques autres primates et singes, chez une espèce de musaraigne, l'éléphant et quelques espèces de chauve-souris. Bref, pas très courant, mais chez l'être humain, cela concerne une bonne partie de la population : en France par exemple, on estime à 15,5 millions le nombre de femmes ayant leurs règles (1). En moyenne, une femme a ses règles durant 38 ans, et, si l'on considère un cycle de 5 jours en moyenne, cela représente près de 2280 jours de règles pendant la vie d'une femme (1). L'endométriose, quant à elle, est une maladie chronique qui touche près de 10 % de la population en âge de procréer (soit 1,5 et 2,5 millions de femmes en France) ; et pour laquelle les retards de diagnostics s'élèvent entre 6 ans et plus. (6)

Longtemps catégorisée comme une maladie bénigne, l'endométriose connaît ces dernières années une médiatisation de plus en plus importante, la dernière annonce en date étant la « Stratégie Na-

tionale de Lutte contre l'Endométriose » annoncée le 11 janvier 2022 (à quelques mois des élections présidentielles) par Macron. Cette maladie, longtemps reléguée au banc des oubliés, bénéficie-t-elle d'avancées réelles dans le domaine de la prise en charge et de la recherche, ou connaît-elle majoritairement des effets d'annonce ?

L'endométriose, maladie gynécologique chronique

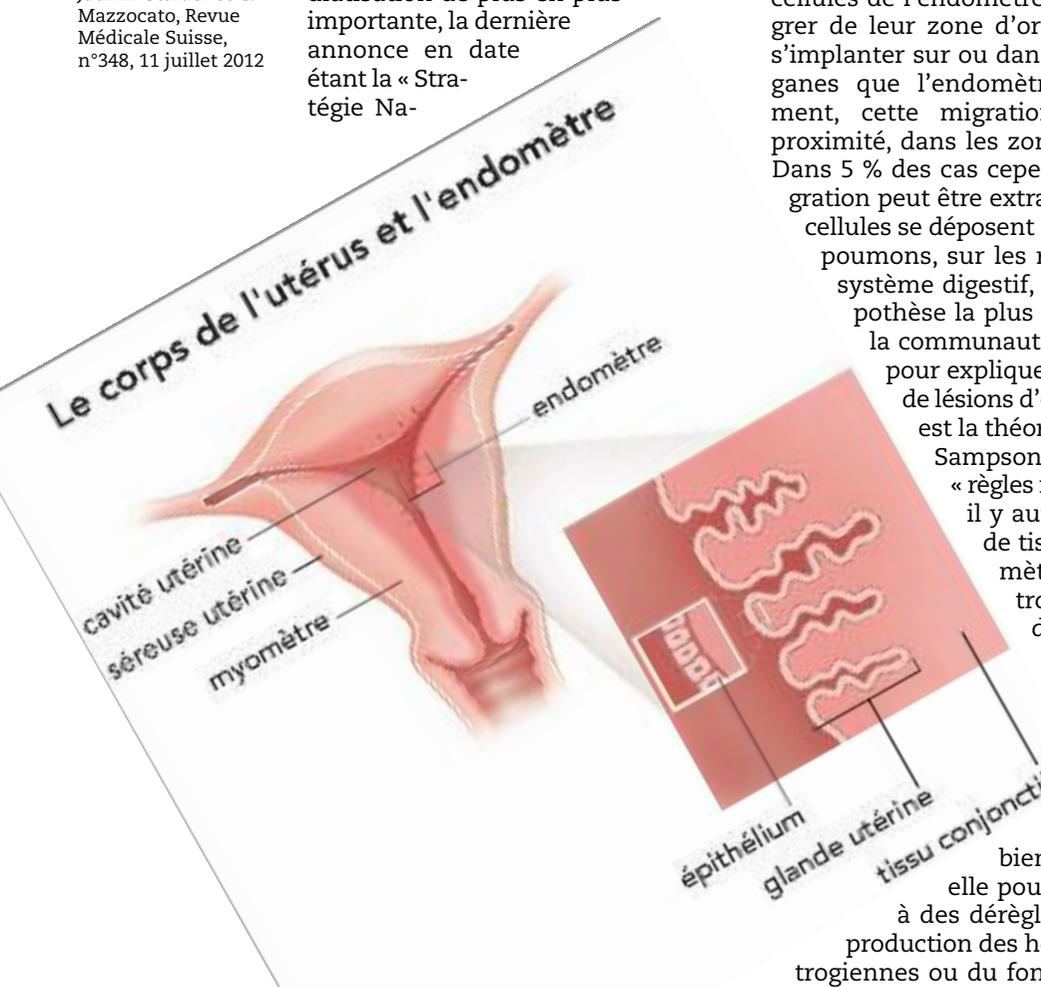
L'endométriose est une maladie provoquée par la migration de cellules de l'endomètre en dehors de l'utérus. L'endomètre ? C'est la couche de l'utérus, qui sous l'action des hormones, se gorge en sang par la multiplication de vaisseaux sanguins (ce qui permet l'éventuelle implantation et développement d'un embryon), puis est éliminée tous les mois lors des règles, par le vagin. Parfois, des cellules de l'endomètre peuvent migrer de leur zone d'origine et aller s'implanter sur ou dans d'autres organes que l'endomètre. Généralement, cette migration se fait à proximité, dans les zones génitales. Dans 5 % des cas cependant, la migration peut être extra-génitale (les cellules se déposent alors dans les poumons, sur les reins, dans le système digestif, etc.). (2) L'hypothèse la plus retenue dans la communauté scientifique pour expliquer l'apparition de lésions d'endométriose est la théorie du docteur Sampson, qui parle de « règles rétrogrades » : il y aurait un reflux de tissu de l'endomètre dans les trompes lors des règles. (3) (4) La cause de la migration de ces cellules n'est pas encore bien expliquée : elle pourrait être due à des dérèglements de la production des hormones oestrogéniques ou du fonctionnement

du système immunitaire (plus particulièrement du système inflammatoire). Il semble également exister des prédispositions génétiques à l'endométriose. Plus récemment, des chercheurs semblent montrer qu'il pourrait exister des causes environnementales au déclenchement ou à l'extension de l'endométriose (action de la pollution et de toxines). De manière générale, on considère que l'endométriose est une maladie plurifactorielle. (3) (4)

Mais pourquoi j'ai mal ?!

L'endomètre, bien qu'en dehors de l'utérus, reste soumis aux hormones et connaît la même activité cyclique que l'utérus. Ainsi, lors de la chute de la quantité de l'ensemble des hormones qui régulent le fonctionnement de l'appareil reproducteur féminin, ce qui provoque le déclenchement des règles, les foyers d'endométriose se mettent à saigner également. L'impossibilité d'évacuer le sang ainsi formé est à l'origine d'un phénomène inflammatoire qui provoque de fortes douleurs. Les douleurs provoquées par l'endométriose sont également des douleurs qui accompagnent la maladie de manière plus ou moins directe : douleurs et difficulté à uriner ou déféquer, douleurs abdominales et pelviennes qui peuvent irradier dans différentes régions (jusqu'aux jambes par exemple), etc. Ces douleurs, avant ou pendant les règles, ne sont pas calmées par des antalgiques ou antispasmodiques légers, mais nécessitent l'utilisation d'antalgiques puissants ou même parfois de composés de type morphinique. Les traitements consistent en un accompagnement de la douleur à l'aide de ces traitements, mais peut également passer par une intervention chirurgicale pour éliminer certaines lésions ou nodules, et enfin par la prise d'un traitement hormonal (pas très pratique lorsque l'on refuse la soumission de son corps à ce diktat). Les traitements alternatifs non médicamenteux, intervenant dans la prise en charge de la douleur (yoga, relaxation, etc.) sont également préconisés. En définitive, la Haute Autorité de la Santé (HAS) et l'Académie de médecine préconisent la mise en place de traitements pluri-

- (1) Rapport d'information (...) sur les menstruations, L. Romeiro Dias et B. Taurine, Assemblée Nationale, n°2691, 13 février 2020
- (2) L'endométriose extragénitale, M. Nisollea et al., Journal de Gynécologie, Obstétrique et Biologie de la Reproduction, vol. 36, p.173-178, 2007
- (3) Le rôle de la génétique et de l'environnement dans le développement de l'endométriose, M. Ballester et al., Revue Médicale de Liège, vol. 67, p.374-380, 2012
- (4) Hommes et femmes sommes-nous tous égaux face à la douleur N. Jaunin-Stalder et C. Mazzocato, Revue Médicale Suisse, n°348, 11 juillet 2012



disciplinaires mêlant tous les aspects abordés ci-dessus.

Est-il normal d'avoir mal ?

« La douleur est un signe d'alerte physiologique mais de nos jours, il n'est pas normal qu'une douleur se prolonge. C'est un devoir pour le médecin comme pour les autres personnels soignants d'évaluer et de soulager la douleur des patients. » (Santé Publique France) (5) Belle théorie... mais en pratique ? Il a été montré que les soignants véhiculent l'idée que les femmes supportent mieux la douleur que les hommes. Cependant, il s'avère que les femmes possèdent un seuil de tolérance à la douleur qui est plus bas que chez les hommes, ce qui est encore mal expliqué (différence hormonale, normes imposées...). Les médecins prescrivent plus d'antalgiques aux hommes (qui cachent souvent leur douleur ou cherchent à se soigner par d'autres moyens), et plus de tranquillisants aux femmes (qui associent la douleur au symptôme d'une maladie et non comme un simple inconfort à supprimer ; et qui sollicitent plus facilement et plus régulièrement les médecins, verbalisent la douleur et peuvent l'associer à un contexte psycho-social). Les plaintes en lien à la douleur, ainsi verbalisées par les femmes, sont associées à des syndromes d'anxiété ou de dépression et ne sont pas traitées comme les symptômes d'une maladie. Cela a pour conséquence des retards ou des erreurs de diagnostic et donc une absence de traitement de certaines maladies chroniques comme l'endométriose. (4)

Ainsi, la mauvaise prise en charge de la douleur chez les femmes d'une manière générale, associée au fait que l'endométriose est une maladie liée aux règles, et à tous ses tabous (sujet si large qu'il mériterait un article pour lui tout seul), tout cela s'inscrivant dans un registre plus large de violences en santé des femmes et en gynécologie, peut expliquer les idées véhiculées par le corps médical : il est classiquement rapporté par les femmes atteintes d'endométriose que les médecins considèrent qu'il est « normal » d'avoir mal pendant ses règles, reflétant une banalisation de la douleur. La position d'autorité conférée par le rôle de sachants, de figure d'autorité et d'experts des médecins dans le domaine médical, peut lier la parole et contribuer à ce que les femmes intègrent cette normalité de la douleur, alors même que leur ressenti leur indique un mal réel. (6) La censure et la stigmatisation exercées autour des règles, la pression sociale et sociétale (la femme doit être l'égal de l'homme et doit être tout aussi productive que lui) contribuent

également à ce que les femmes touchées par l'endométriose refusent d'aller consulter un médecin et pratiquent une auto-médication, qui se révèle insuffisante et ne traite pas les causes pro-

fondes d'endométriose. Le retard de diagnostic entraîné s'élève à 7 ans dans le monde. (6)

La douleur entraînée par l'endométriose, non soignée, provoque chez les femmes atteintes, de nombreuses conséquences psycho-sociales. Elles peuvent ainsi altérer la vie sexuelle, provoquer l'incapacité au travail (ou à se rendre à l'école) sur de plus ou moins longues périodes, affecter la vie familiale, sociale, professionnelle, ce qui provoque des déséquilibres émotionnels et psychologiques à des degrés divers et altère la qualité de vie des patientes. (6)

Endométriose et classes sociales ?

Plusieurs points de réflexion peuvent émerger en réfléchissant au lien entre classes sociales et endométriose. La prise en charge médicale des patientes dépend de leur capacité à s'assurer : les dépenses liées à l'endométriose (rendez-vous médicaux, transports, traitements, arrêts maladie...) qui ne sont pas pris à 100 % en charge par l'assurance maladie, peuvent représenter un poste de dépense important. Certaines femmes, en raison de ressources insuffisantes, se trouvent probablement dans l'incapacité de se soigner convenablement. N'oublions pas toutes les travailleuses, qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas s'arrêter de travailler (perte de salaire, jours de carence, risque de perte de l'emploi, pas de papiers...) et qui doivent subir des douleurs parfois totalement paralysantes, ne permettant pas de rester debout pendant plusieurs heures d'affilée ? La maladie, par son caractère invalidant, vient ainsi s'addition-



ner à des contraintes déjà fortes dans la vie de certaines femmes.

Une maladie « oubliée » et peu étudiée ?

Il faut attendre le 2 septembre 2020 pour que l'endométriose apparaisse dans les programmes de médecine du 2ème cycle. Elle est abordée sous deux axes : diagnostic de l'endométriose, complications et prise en charge. L'Académie de médecine préconise également la formation continue des médecins déjà en poste, mais également de tous les acteurs en lien avec la santé : « infirmière scolaire, médecin traitant, radiologue, sage-femme, obstétricien, urologue, chirurgien digestif, médecin de la douleur, psychiatre etc ». (6) La maladie a connu récemment une forte médiatisation, accompagnée du travail de plusieurs associations de prévention ou de patientes, qui ont contribué à mettre la maladie sur le devant de la scène. On peut par exemple citer les « EndoMarch » organisées depuis 2014, la campagne nationale de sensibilisation à l'endométriose depuis 2016, les journées mondiales et européennes pour l'endométriose, etc. On observe ainsi une demande sociétale de plus en plus forte pour augmenter la recherche et la prise en charge dans le domaine. (7)(8) Cette mise en avant de la maladie contribue à faire évo-

(5) La prise en charge de la douleur, Fiche 17, Ministère des solidarités et de la Santé

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_17.pdf

(6) Rapport : L'endométriose pelvienne, maladie préoccupante des femmes jeunes, G. Crepin et C. Rubod, Académie Nationale de Médecine, 21 novembre 2021

(7) Prise en charge de l'endométriose, Méthode

Recommandations pour la pratique clinique, Haute Autorité de Santé, décembre 2017

(8) État des lieux de la recherche sur l'endométriose en France, M. Kvaskof, Inserm, 28 avril 2019

(9) EndoFrance, association française de lutte contre l'Endométriose, <https://www.endofrance.org/>

luer les pratiques médicales. Cela a également provoqué une expansion de la recherche dans le domaine (comment détecter la maladie de la façon la plus efficace possible, comment traiter la maladie et empêcher sa progression, peut-on la guérir plutôt que la soulager, comment gérer les impacts émotionnels et psychologiques, etc.), le nombre d'articles portant sur l'endométriose ayant été multiplié par 7 entre 1980 et 2016 (en France et dans le monde). Mais paradoxalement, les financements alloués à ces recherches n'évoluent pas. Malgré la belle vitrine affichée par l'Europe par exemple, dont la Commission parlementaire européenne sur les droits des femmes et l'égalité des genres a, le 12 décembre 2016, « adopté une résolution sur la promotion de l'égalité des genres dans la recherche clinique et en santé mentale qui appelle à débloquer des fonds pour promouvoir la recherche sur les causes de l'endométriose et

ses traitements possibles » (8), il n'existe pas de financements dédiés à la recherche spécifique sur cette maladie, les recherches menées portant sur des appels à projet généraux ou des financements de thèse classiques. La plupart des financements proviennent de campagnes de récolte de fonds menées par des associations. (8) (9) Ainsi, les jolies annonces de Macron lors de son allocution ne sont pas cohérentes avec ce qui précède. Quel que soit le point de vue que l'on exprime vis-à-vis de la recherche, il paraît tout de même très hypocrite d'assurer des effets d'annonce sans a minima faire semblant de mettre en place les financements nécessaires pour assurer une prise en charge réelle de l'endométriose. Les 3 centres de prise en charge de la douleur qui existent depuis 2016 ont été abandonnés en 2019 au profit de « filières de soins » spécialisées dans l'endométriose, projets menés par 3 régions pilotes uniquement ! (9)

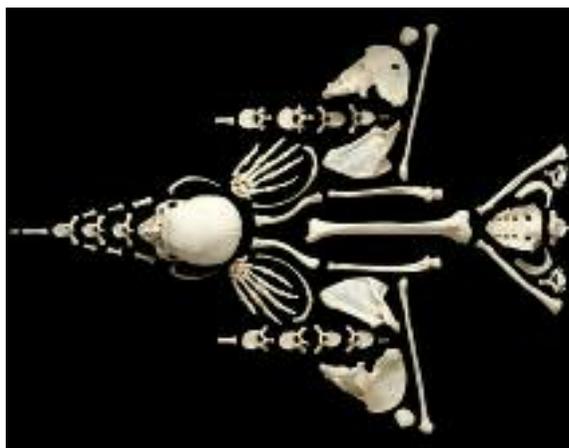
Que dire des textes votés à l'Assemblée nationale le 13 janvier 2022, qui doivent permettre de reconnaître l'endométriose comme une affection longue durée, et ainsi assurer la prise en charge (de quoi : des traitements ? des jours d'arrêts ?...) à 100 % par l'assurance maladie, textes qui ne sont que des recommandations !

En conclusion, le champ des réflexions portées sur l'endométriose soulève des questions qui s'étendent à des domaines beaucoup plus larges de la santé des femmes, souvent oubliée ou négligée. Les remarques portées sur cette maladie sont symptomatiques d'une société patriarcale qui, via le domaine de la santé, contribue à l'oppression des femmes au travers de la douleur et de la maladie.

Pauline, février 2022

Vive Dassault, vive l'emploi... vive la guerre ?!...

Depuis près d'un an, sur différents sites des usines Dassault (Haute Savoie, Gironde, Pays Basque...), des travailleurs avec leurs syndicats CGT et CFDT, mettant en avant « un carnet de commandes plein » - 23 milliards de contrats en 2021, mènent une grève perlée, avec débrayages réguliers. Ils revendiquent une augmentation de salaire de 200 euros pour tous sur le salaire de base qui s'élève à 1 700 euros. Le mot d'ordre affiché aux portes des usines, où se tiennent périodiquement des piquets de grève, est clair. "200 balles ou pas de Rafales".



Certes, on comprend que les salariés veuillent arracher une part du gâteau à une entreprise florissante. Mais une entreprise qui fleurit grâce à la guerre. Là est le problème. Peut-on participer à la fabrication de produits qui tuent (produits chimiques, armes, produits industriels radioactifs, etc.) sans avoir à assumer une part de responsabilité dans leur fabrication et leur propagation ? Sans la participation active des salariés à ces industries de la mort, les capitalistes seraient dans l'impossibilité de les produire.

Rares sont les exemples où les travailleurs ont refusé de participer à la fabrication ou au commerce des armes ou autres produits meurtriers, que ce soit en France où ailleurs. On se souvient de dockers marseillais (en 2019) refusant de charger du matériel de guerre français pour l'Arabie saoudite et de dockers italiens bloquant (en mai 2021) des armes et explosifs destinées à Israël.

Comme l'écrit Florent Gouget (dans un texte publié dans Métro, boulot, chimio) :

"(...) Le capitalisme n'est pas aménageable, ni ici, ni ailleurs (...) Le productivisme, quelles que soient les idéologies qui le justifient, est au

cœur des questions que nous avons à régler. Aucun catastrophisme et aucun repli pessimiste sur un petit pré carré ne peuvent apporter de réponses à cette nécessité de remettre l'économie et la technologie à une place qu'elles n'auraient jamais dû quitter : celle d'une activité au service des besoins humains. Le travail n'est pas un but, ou un palliatif à une vie vide de sens et d'intérêts, il n'est qu'un moyen parmi d'autres.

Le chantier de déconstruction de la société capitaliste est incontournable. Ce chantier nécessite que l'on nomme avec précision toutes ces activités génératrices de maladies, de mort, et de mutilations, nuisibles et inutiles pour les populations. Cette déconstruction doit être discutée, débattue, acceptée, pour commencer à prendre forme et libérer de nouvelles perspectives de construction d'un autre vivre ensemble. Tout retour en arrière, comme si tout ce gâchis n'avait jamais existé, n'est pas envisageable. Mais arrêter et débrancher proprement les principales sources de tous nos maux, est à notre portée. Pas simple... mais nous n'avons pas le choix. »

IL EST URGENT DE DISSOUDRE L'ÉTAT

Depuis 2015, nous avons vécu en France plus de la moitié du temps sous l'empire dérogatoire du droit commun : états d'urgence sécuritaire puis sanitaire. Ces états d'urgence sont devenus la nouvelle normalité politique et il ne sera plus possible de revenir en arrière dans bien des domaines

L'état d'urgence sécuritaire (2015-2017)

Les prémices

En France, l'édifice des lois antiterroristes moderne est né en 1986. A chaque vague d'attentats ou de menaces naît une nouvelle loi. De 1986 à fin juillet 2015, on en compte pas moins de 20 !

Depuis la loi du 9 septembre 1986, les affaires terroristes échappent aux juridictions ordinaires. Les enquêtes sont confiées à des magistrats instructeurs ou des procureurs spécialisés, à Paris. Puis, par une loi de décembre 1986, les Cours d'Assises, pour les crimes terroristes, sont composées exclusivement de magistrats et non de jurés. En 1992, l'expression « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » fait son entrée dans le code pénal. Cette « association » devient en 1996 un délit passible de 10 ans de prison. L'Etat français ne réprime pas seulement les actes de terrorisme mais leur préparation, ... l'intention de ... ou supposée telle. Cette « association de malfaiteurs » sera utilisée de manière extensive par, entre autres, le juge Bruguière et justifiée par le fait que c'est tout de même mieux que les exactions commises par les Etats-Unis dans leur centre de détention de Guantanamo et avec celles commises par le Royaume-Uni où les étrangers soupçonnés de terrorisme ont été détenus sans limite de temps et sans inculpation de 2001 à 2004. Dans l'horreur, nous sommes les moins pires...

A noter tout de même dans le texte de la loi du 22 juillet 1996 qui introduit un délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, le législateur avait souhaité introduire dans la liste des actes terroristes le délit d'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier des étrangers. Le Conseil constitutionnel a censuré cette disposition, estimant

que le législateur avait « entaché son appréciation d'une disproportion manifeste ».

En 2006, « la loi relative à la lutte contre le terrorisme » aggrave les peines encourues pour l'association de malfaiteurs, renforce la centralisation de la Justice à Paris et prolonge la durée de la garde à vue, jusqu'à 6 jours en cas de « risques sérieux de l'imminence d'une action terroriste en France ou à l'étranger ».

Puis en juillet 2008, naît du démantèlement de la DST et des Renseignements Généraux, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). L'Etat donne à cette police secrète des prérogatives et des moyens comme jamais, depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Cette DCRI va s'illustrer en 4 ans dans de multiples affaires : Tarnac, identification des sources de journalistes du Monde et du Canard Enchaîné, enquête sur un collectif d'Anonymous, ... et l'affaire Mohamed Merah. Même en pleine période électorale, l'Etat sarkozien avait élaboré un nouveau projet de loi pour adapter une fois de plus notre code pénal à cet événement dramatique. C'est ce projet de loi qui a été repris (et certainement modifié) par les socialistes et présenté au conseil des ministres le 3 octobre 2012. Hormis les sanctions de ressortissants français commettant des actes terroristes à l'étranger, d'autres dispositions sont prévues : la conservation de données de connexion, l'accès aux fichiers de police et le recours accru à des contrôles d'identité.

Sa promulgation

Le 13 novembre 2015 des attentats perpétrés à Paris et à Saint-Denis font plusieurs centaines de victimes. Le 14, le Conseil des ministres présidé par F. Hollande adopte un décret déclarant l'état d'urgence pour une durée de validité de 12 jours. Un décret spécifique



à l'Île-de-France est également publié. Ce type de décrets permet aux préfets de restreindre les déplacements, d'interdire le séjour dans certaines parties du territoire à toute personne susceptible de créer un trouble à l'ordre public, d'interdire certaines réunions publiques, certaines manifestations, de fermer des lieux de réunion, d'assigner à résidence des personnes dont l'activité est jugée dangereuse par le Préfet pour la sécurité et l'ordre public, etc. Un projet de loi prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est présenté en conseil des ministres. Ce projet de loi prévoit de prolonger l'état d'urgence pour une durée de trois mois à compter du 26 novembre 2015. Le texte modifie et élargit le dispositif d'assignation à résidence. Il rend possible les perquisitions administratives dans tous les lieux (lieux publics, lieux privés qui ne sont pas des domiciles, véhicules). Il prévoit la dissolution en conseil des ministres des associations ou groupements de fait (1) qui participent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public, dans des conditions spécifiques à l'état d'urgence, compte tenu notamment du

1- Un groupement de fait est un groupement momentané de personnes (personne physique ou morale), non doté formellement de la personnalité juridique mais auquel on peut éventuellement en reconnaître une.

de la « ville la plus surveillée de France » n'avaient pas permis de détecter les allées et venues de l'auteur de ce carnage. Une enquête publiée par le site Mediapart avait montré que le terroriste avait effectué au moins onze repérages au volant de son semi-remorque de 19 tonnes afin de peaufiner son parcours mortel. La veille de l'attentat, il était même parvenu à effectuer une partie du trajet sur la promenade des Anglais alors qu'un arrêté municipal y interdisait la circulation aux camions de plus de 3,5 tonnes.

Mais comme nous avons pu le voir au moment de la COP 21 ou de la contestation de la loi El Khomri, ces lois sont aussi faites pour museler, réprimer, étouffer tout mouvement social remettant en cause les réformes nécessaires à la bourgeoisie au pouvoir.

De l'état d'urgence au droit commun

La loi « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme » dite loi SILT est promulguée le 30 octobre 2017, deux jours avant la fin de l'état d'urgence. Elle inscrit dans le droit commun une version légèrement aménagée de certaines prérogatives de l'état d'urgence. Les assignations à résidence s'appellent désormais « mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance », les perquisitions administratives sont rebaptisées « visites domiciliaires », les préfets ont le pouvoir de fermer un lieu de culte pendant 6 mois sans qu'un juge puisse intervenir, etc. L'ensemble de ces mesures dites expérimentales inspirées de l'état d'urgence seraient valables jusqu'au 31 décembre 2020. En fait, elles seront pérennisées le 30 juillet 2021 dans la loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement.

L'état d'urgence sanitaire

Une naissance très récente

La première loi sur l'urgence sanitaire date de 1822 pendant l'épidémie de la fièvre jaune. Ensuite on retrouve la loi du 9 août 2004 relative à la santé publique où figure un chapitre sur « la mesure sanitaire grave » conséquence des menaces épidémiques du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), de la grippe aviaire de 2003, sans oublier la canicule de l'été de la même année.

Mais l'état d'urgence sanitaire tel que nous le connaissons aujourd'hui a été véritablement créé par la loi du 23

mars 2020. Il est sur le même modèle que l'état d'urgence sécuritaire appliqué depuis la promulgation de la loi du 3 avril 1955.

Une flopée de lois

La plupart des mesures sont arrêtées en conseil de défense sanitaire, une institution soumise au secret-défense, constituée de ministres désignés, de militaires de haut rang et d'experts. Ce conseil ne communique pas de comptes-rendus de ses réunions, et annonce souvent comme un fait acquis le vote favorable du Parlement, véritable chambre d'enregistrement. L'état d'urgence sanitaire a été appliqué nationalement à deux reprises : entre le 24 mars 2020 et le 10 juillet 2020, et entre le 17 octobre 2020 et le 1er juin 2021 ; des régimes « de sortie » sont appliqués entre ces deux périodes et depuis le 2 juin 2021 jusqu'à ce jour. En Outre-mer, l'état d'urgence sanitaire reste appliqué début 2022 à La Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ce dispositif d'exception, reconduit cinq fois en moins de deux ans, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022 pour les territoires d'Outre-mer de La Réunion et de la Martinique. Pour la France métropolitaine, le régime transitoire de sortie de l'état d'urgence sanitaire a été prorogé jusqu'au 31 juillet 2022. Depuis mars 2020, six lois, cent ordonnances et autant de décrets liés à la crise sanitaire ont vu le jour.

Des atteintes aux libertés fondamentales

Nous n'allons pas retracer ici en détail toutes les restrictions et les atteintes aux libertés que nous avons vécues depuis 2020, les plus diverses tant au niveau de la liberté de circulation, de réunion et de manifestation. Certaines de ces restrictions sont naturellement comprises par la population pour des raisons sanitaires, d'autres semblent inadaptées, incompréhensibles. Les explications fournies par l'Etat quant à ses mesures sont souvent très réduites, voire inexistantes. Peu de carottes, ... beaucoup de bâtons avec ces prunes de 135 € qui tombent comme les feuilles des arbres en automne ! Le dernier chiffre connu date d'avril 2021 : plus de 2 millions d'amendes à 135 € pour non-respect des mesures sanitaires. Avec l'obligation du pass sanitaire puis vaccinal dans certains lieux, ce chiffre a dû exploser.

Un état d'urgence bien particulier ! Si l'état d'urgence sécuritaire ne concernait finalement qu'une mino-

rité de personnes (musulman.e.s ou supposé.e.s, militant.e.s, ...), l'état d'urgence sanitaire concerne toute la population. Sous l'état d'urgence sécuritaire, c'est un interrupteur qui nous guide : ON on y est, OFF on n'y est plus ! Avec le sanitaire, pas d'interrupteur mais un variateur car les règles changent très souvent suivant les décisions hebdomadaires du Conseil de défense. Nous avons intérêt à suivre les interdits qui peuvent changer d'un jour sur l'autre, sinon c'est le bâton ! Le pire a été atteint au niveau de l'école, des collèges et des lycées.

L'autoritarisme du pouvoir

En temps de paix, la République n'a jamais connu une telle restriction des libertés. Cela explique très certainement le fait que Macron a déclaré que nous étions en guerre. Avec la Constitution de la Ve République, il est déjà l'un des chefs d'Etat les plus puissants du monde démocratique. Il y a une concentration du pouvoir entre les mains du Président ; quant à l'Assemblée nationale, ... les députés peuvent s'absenter, certaines lois sont votées par moins de 10% des élus de la République. Quels pouvoirs supplémentaires demandera l'administration le jour où le pays devra faire face à une cyber-attaque massive, un accident nucléaire ou une catastrophe climatique ? Dans la gestion de cette pandémie, le Pouvoir n'a qu'un seul souci : maintenir en marche la machine économique alors que ce système capitaliste aggrave sans cesse les conditions de vie sur Terre et provoque les catastrophes sanitaires et écologiques que nous connaissons aujourd'hui et que nous allons découvrir demain.

Conclusion très provisoire

Il est certain qu'au niveau sécuritaire nous ne reviendrons pas à l'état d'avant, les nouvelles lois antiterroristes nous le confirment. Au niveau de la gestion de la crise sanitaire, l'Etat a mis le doigt dans l'engrenage de la surveillance numérique des individus. Mais le plus grand danger, hormis nos données de santé qui vont être pillées pour faire du business, est que les pouvoirs ayant trouvé les outils pour que nous nous contrôlions nous-mêmes (flashage de QR codes par nos propres smartphones) s'en servent pour bien d'autres contrôles. Sachons trouver les ripostes !

Denis, Reims le 6 janvier 2022

Du Lot à l'Ariège, la lutte contre l'implantation de complexes hôteliers de luxe par la société Coucoco s'organise

En Ariège, au lac Montbel, dans le Lot, sur le Mont Mercou, et même en Italie, la société Coucoco essaie de construire des complexes hôteliers de luxe en les faisant passer pour des écovillages accessibles à tout un chacun (moyennant la modique somme de 200 à 300 € la nuit). Plongée dans l'univers du tourisme durable...de luxe.

Des usages divers ... à l'exploitation

En Ariège, les berges touffues de la partie à niveau constant du lac Montbel bruissent d'agitation. Quelques loutres se préparent à contrer les premiers coups de pelle-teuse et, avec elles, des humains qui n'en peuvent plus de se voir imposer des urbanisations dont ils et elles ne veulent pas... Dans le Lot, le Mont Mercou, un rocher dominant la vallée de la Dordogne, attend bêtement sa mise en valeur. Ces lieux ont en commun d'être inutiles, beaux et inaccessibles autrement qu'avec de bonnes jambes et les chaussures qui vont avec. Les bestioles, elles, ne se privent pas de les fréquenter, profitant de l'absence de route les traversant... et les chasseurs non plus, d'ailleurs. Ces lieux ont une existence, par eux-mêmes, et des usages sociaux : ils sont lieux de promenades, de traque, de jeu, de vie, de production. Mais leur existence comme tels et leurs usages non marchands sont des aberrations dans le système capitaliste auxquelles la société Coucoco entend bien remédier...

Cabanes, nature et SPA. tout un programme

La société Coucoco (Cabanes, Nature et SPA au RCS) est une entreprise fondée par Emmanuel de la Bédoyère et Gaspard de Moustier. Partis de «presque rien» selon leurs dires (le château de Raray, son golf familial pour de la Bédoyère, le château de Bournel ... et son golf familial pour de Moustier), ces deux «amoureux des arbres» «s'amusement comme des gamins à construire des cabanes» selon La Dépêche, qui leur fait la comm' gratos à grand coup de fables

bucoliques. Coucoco, c'est 3,7 millions d'euros de chiffre par an avec 4 complexes hôteliers composés de cabanes de luxe en fonctionnement. Ils ambitionnent d'en construire 8 de plus pour 2025 et d'en tirer 16 millions d'euros : parmi eux, celui du Montbel, qui a passé le stade de l'enquête publique et autour duquel la lutte s'organise, et celui du Mont Mercou, qui est au stade de la négociation avec la mairie pour obtenir l'accord de faire changer le PLU, nous y reviendrons. D'après eux, chaque nouveau complexe hôtelier nécessite environ 3,5 millions d'euros d'investissement... qu'il ne s'agirait pas de sortir de ses poches. BPI France, la Banque publique d'investissements, leur a récemment alloué 3,5 millions d'euros pour développer leurs domaines existants et en construire de nouveaux. On ne peut s'empêcher de remarquer ici que le marché, sans le soutien de l'état, ne serait pas grand-chose (cf encadré 1). Une partie du

marketing de l'entreprise vise à faire croire que leurs cabanes sont accessibles et fréquentées par monsieur et madame tout le monde, tout en vendant en même temps, une expérience unique et personnalisée, dans un «écrin de verdure», évidemment peu fréquenté, cela va de soi. Les clients visés achètent donc entre autres le privilège de se démarquer des masses. Si tout le monde le faisait... ce ne serait plus du luxe. Evidemment, cette incohérence entre leur discours et les faits transparait assez clairement, dès que l'on connaît le prix de la nuitée, et passe mal. (cf encadré 2)

Concrètement, les projets...

Pour chacun des complexes hôteliers est prévu un bâtiment d'accueil de plusieurs centaines de m² comportant un SPA, une boutique (une pis-

Encadré 1

Les agences de développement déroulent le tapis rouge

La recherche des sites d'implantation des complexes hôteliers n'est pas le fait de Coucoco : l'entreprise est démarchée par de nombreuses agences «d'attractivité, de développement et d'innovation», Agence Ariège Attractivité pour le Montbel, Cauvaldor Expansion pour le Nord du Lot. Il s'agit d'associations, regroupant des institutions publiques et des entreprises privées, créées par les collectivités territoriales, qui constituent des services gratuits d'accompagnement pour les entreprises. La manne allouée par la BPI (Banque publique d'investissement) à Coucoco est le genre de «garantie» que les agences recherchent avant d'inciter les entreprises à venir poser leurs billets sur leur territoire. Ensuite, elles prennent à leur charge la recherche des sites, le démarchage des propriétaires, le contact avec les élus et la préparation du terrain avec les mairies, les démarches de modification des PLU, elles aident aussi les boîtes à défiscaliser tous azimuts pour rendre leur installation encore plus profitable : cela peut se faire en trouvant par exemple des terrains classés en «ZRR» zone de revitalisation rurale, ce qui permet l'exonération d'impôt sur les bénéfices, entre autres. Un véritable tapis rouge, bordé de petits fours. Dans nos luttes, ne les oublions pas : elles aussi, elles nous pompent l'air...

1- Nous ne nous intéresserons dans cet article qu'à cette société et aux projets qu'elle a en chantier, mais elle n'est pas la seule à sévir dans ce secteur de l'hôtellerie insolite (environ 1000 sites, pour un chiffre d'affaire du secteur estimé à 300 millions d'euros selon https://www.lemond.e.fr/campus/article/2022/02/11/vivons-heureux-vivons-cac-hes-chez-les-jeunes-entrepreneurs-l-app-el-de-la-cabane_6113204_4401467.html).

cine de 180 m² au Montbel). Sur chaque site, la vingtaine de cabanes (chambre, salle de bain, terrasse, SPA privatif) sont reliées à l'eau, à l'électricité et à un système d'assainissement. Pour le projet du Montbel, ce serait une dizaine de kilomètres de pistes qui relierait chaque espace au bâtiment d'accueil, formant du même coup l'accès pompier, obligatoire. La circulation est prévue... en voitures électriques. Pour les véhicules des touristes, un parking de 50-60 places prendrait place... à la place de champs à vocation agricole. Chaque cabane doit être défrichée sur 50 m aux alentours (règle d'urbanisme en raison des risques incendie). L'installation de ces bâtiments dans des terrains naturels nécessite évidemment le changement des Plans Locaux d'Urbanisme (passage de «Zone Naturelle» ou «Zone Agricole» à «Zone à Urbanisation de Loisir» ou «Zone à Urbaniser») ; cette autorisation étant du ressort des seules communes, c'est un aspect à prendre en compte dans la lutte car c'est un des rares niveaux où la discussion politique et le débat peuvent peser sur la décision des édiles...

Le verdissement pour faire passer la pilule

On a beau chercher, on ne voit pas comment toutes ces constructions pourraient «s'intégrer dans le pay-

sage». Ni «rendre les sites plus écologiques après l'aménagement grâce au travail d'un écologue » comme l'affirme de Moustier. S'il était besoin de le rappeler, et contrairement à ce que les promoteurs affirment, l'urbanisation ne peut pas protéger la «biodiversité», seule l'absence de fréquentation le peut. Il est pourtant devenu courant de plaquer de l'écologie sur tout ce qui se fait, pour faire passer plus facilement la pilule... de la recherche de profits. Pourtant, dans le fond, il n'y a évidemment aucune réflexion sur ce qui rendrait une activité «écologique» : rien de ce qui se crée dans ces espaces n'est soutenable au sens de renouvelable indéfiniment dans le temps... Des labels d'«écocertification» et d'«intégration paysagère» -qui définissent les normes d'artificialisation acceptables aux yeux des bourgeois- sont pourtant décernés à ces projets. Comme d'habitude, les mots employés pour les plébisciter sont pesés pour forcer les réticences, provoquer l'adhésion et la confiance des gens : lieu insolite, cabanes dans les arbres, écrin de nature, écovillage (tout de même mieux perçu que «complexe hôtelier de luxe»). Le greenwashing, ça paie, pour obtenir une clientèle huppée qui se rachète à prix d'or une conscience écolo, mais ça permet aussi d'obtenir des financements (cf. l'«incroyable» appel à projet dans le cadre de FranceRelance : incroyable mais vert, dans lequel les entreprises

sont «invitées à booster leur relance par la transition écologique»...). Alors on remplace les routes bitumées par des pistes caillassées, et les moteurs thermiques par des moteurs électriques, on ajoute quelques circuits courts dans l'achat des matériaux et le tour est joué.

Uniformisation du monde

Ces projets nous rendent chèvres car ils montrent à quel point nos territoires ne sont pas des territoires de vie, produits des décisions de leurs habitants, mais sont pensés comme des espaces affectés à tel ou tel pan de la marchandisation du monde : la «campagne» est l'espace de production de l'énergie, des matières premières pour l'agro-industrie, et, quand elle est trop belle pour y implanter des champs d'éoliennes, elle devient productrice de valeur via le tourisme, qui se met à y prendre toute la place, devenant même prioritaire sur l'agriculture. Enfin, ce tourisme copie/colle ses concepts un peu partout, uniformisant le monde et marchandisant au passage toutes les «expériences» qui ne le sont pas encore.

Camille

Encadré 2

Des cabanes pour les bourgeois, on n'en veut pas !

Autour du projet du Montbel, la lutte a démarré dès que la nouvelle a été sùe, à savoir au moment de l'enquête publique, au printemps 2020. Plusieurs collectifs s'organisent : le comité écologique ariégeois, l'association Le Chabot et le collectif A pas de loutres. Ils sont à l'origine d'un gros boulot de contre-expertise naturaliste, de mise à dispo des informations sur leur site internet, de diffusions de tracts sur les marchés... et de deux manifestations, l'une en avril 2021 (400 personnes) et la dernière le 6 février 2022 (1000 personnes). L'autorisation de travaux ayant été donnée, ils sont vigilants et ont appelé à venir les soutenir sur place au moment du démarrage des travaux, ce qu'ils ont nommé l'Appel du jour J. D'écologiste, centré sur la préservation de l'environnement et des espèces en voie de disparition, le discours s'est teinté d'une tonalité nettement plus anticapitaliste au fur et à mesure que le temps avançait pour dénoncer le luxe de ce tourisme en plus d'en dénoncer l'emplacement... on sent que la critique du tourisme en tant que tel n'est pas loin. Quant au projet de Coucoo sur le Mont Mercou, le conseil municipal de l'une des communes concernées par l'implantation a donné son approbation à l'unanimité pour la modification du PLU, tandis que le conseil municipal de Creysse, commune la plus impactée par l'implantation du projet, est partagé. La grogne monte dans la campagne, même les chasseurs font leur pétition dans leur coin pour peser sur la décision. Une réunion avec les promoteurs est prévue : on s'attend à un grand moment de pédagogie pour nous convaincre de l'intérêt du projet pour le rayonnement de notre territoire... Là, l'opposition se fera, comme en Ariège, sur plusieurs points : préservation d'un site isolé riche en faune et flore, sauvegarde de ses usages de balade, de chasse, dégoût du côté élitiste de l'hébergement proposé, lutte pour l'accessibilité à la terre pour les paysans et exploitants du coin...

Dans les deux cas : c'est maintenant qu'il faut se bouger, empêchons-les de s'implanter, avant les premiers coups de pelle mécanique !

Henri SIMON animateur de la revue Echanges et Mouvements nous a fait parvenir ce message au sujet de la traduction d'un chapitre de l'ouvrage du collectif Angry Workers publié dans le numero 326 de CA. Henri nous fait savoir qu'il reviendra de manière plus approfondie sur le sujet dans un prochain numéro de la revue Echanges. echanges.mouvement@laposte.net BP 241, 75866 Paris Cedex 18

A PROPOS DU LIVRE « CLASS POWER ON ZERO-HOUR »

Un article de Courant Alternatif (1) intitulé « Présentation des Angry Workers » comporte en exergue l'affirmation concernant les positions de ce groupe : « ...Leur pratique politique se veut tournée vers l'élaboration de réseaux de soutien et de résistance en opposition avec la construction d'une organisation révolutionnaire ou syndicat alternatif ». Pourtant le livre critiqué offre une tout autre version. Vers la fin du livre, on trouve l'affirmation sans ambiguïtés (...) dans ces termes « ...Nous voulons construire une organisation basée sur des principes théoriques et pratiques que nous avons avancés précédemment ». Suivent six étapes à franchir pour cette construction. (...) On doit alors remonter dans le temps pour tenter de comprendre ce qui permet de savoir que l'auteur du livre n'a jamais caché ses options pour la formation d'un parti révolutionnaire et que l'on retrouve dans les nombreux textes qu'il a pu commettre sur de sujet. Le groupe italien Potere Operaio a survécu aux années de plomb et, jusqu'à son décès récent, son animateur -Sergio Bologna- imprimait de par le monde les orientations de militants professionnels ; nous avons eu et conservé des contacts avec deux d'entre eux, dont M., l'auteur de l'ouvrage considéré. Des luttes d'usine des années 1960 aux mouvements contemporains des précaires et des travailleurs de la logistique, en passant par le «mouvement de 77», Bologna donne à voir, dans une interview (2), leur interdépendance, l'histoire de l'opéraïsme et celle des luttes de classe en Occident. Figure de la gauche extra-parlementaire italienne, co-fondateur des revues Classe operaia, Primo Maggio et du groupe Potere Operaio, Sergio Bologna revient dans cet entretien sur sa trajectoire intellectuelle et politique. C'est ce leader du groupe Potere Operaio qui va dicter à ces militants professionnels leur champ d'activité, d'une part une intervention militante directe dans un milieu défini et, d'autre part, une tentative de créer une sorte d'internationale ouvrière avec l'organisation annuelle chaque été à partir de 2003 de «summer camps». Le groupe allemand Wildcat fut en Allemagne un des

adeptes des positions de Potere Operaio et les deux militants professionnels que nous évoquons firent partie de ce groupe pour s'en dissocier plus tard tout en restant proche et alimentant les colonnes du la revue du même nom. Sous l'impulsion de Sergio Bologna, différents secteurs d'activités furent ainsi assignés à ces militants professionnels à la recherche de «l'ouvrier et de la classe révolutionnaire». Il semble que cette recherche alla de déception en déception, rien qu'à voir la liste du champ d'activité défini qui changeait d'année en année. C'est ainsi que ces militants professionnels œuvrèrent dans les squats de Francfort, puis chez les travailleurs turcs de Berlin, puis dans les centres d'appel, puis dans les pays en développement, Inde et Chine, et pour finir dans la logistique et le conditionnement alimentaire. Ces militants prenaient sérieusement à cœur leur tâche de révolutionnaires et laissèrent, à chaque étape, dans un livre ou des articles, une étude sérieuse sur le milieu d'activité où ils œuvraient alors, ce qui en fait des documents irremplaçables. Il n'en reste pas moins que cette activité de base constitue la pierre angulaire de la formation du parti ; en parallèle avec l'organisation chaque été de « summer camps » dans lesquels, pendant une semaine, les participants étaient supposés définir les orientations vers la constitution d'une sorte d'internationale ouvrière. Le premier de ces camps se tint en Tchéquie à Tabor au cours de l'été 2003 (3) et Echanges y avait été convié comme maints autres groupes « révolutionnaires » d'obédience marxiste supposés former l'épine dorsale de cette future internationale. Mais si les militants professionnels pouvaient poursuivre l'activité que nous avons évoquée, par contre les « summer camps » prirent une toute autre tournure que celle projetée par les organisateurs. Ils devinrent des forums de discussion et seul le Covid y a mis un terme temporaire(...).

« Vous me demandez si la logistique est importante dans le monde capitaliste d'aujourd'hui : eh oui, il suffit de dire qu'on appelle la logistique « the physical Inter-

net ». Sans logistique il n'y a pas de mondialisation, c'est son support matériel, tandis que les techniques digitales sont son support immatériel. Mais la logistique, l'organisation de la supply chain, est un univers d'exploitation très forte du travail. L'International Labour Organisation (ILO) estime qu'au niveau mondial il y a 450 millions de personnes qui travaillent dans ce qu'on appelle « the Global Supply Chain ». Ces dernières années, la conflictualité a augmenté dans ce domaine. Peu à peu, cette force de travail commence à revendiquer de meilleures conditions. Il y a eu des luttes extraordinaires dans les ports par exemple (Los Angeles, Long Beach en décembre 2012 et pas encore terminée deux ans après ; en 2013 à Hong Kong, là où sont entrés en grève des dockers qui n'avaient ni syndicat ni expérience de lutte; janvier 2016 à Rotterdam...). En Italie nous avons une expérience formidable chez les manutentionnaires des plateformes de la Grande Distribution, composés à 99% d'immigrés, organisés longtemps en fausses coopératives souvent contrôlées par la mafia, sans contrat, sans droits. Tout ça a sauté quand, après 2010, des organisations de base, comme AdL Cobas de Padoue ou Slai Cobas de Bologne, ont commencé à organiser ces travailleurs, à bloquer avec des piquets « durs » les centres de la Grande Distribution et à imposer des négociations aux patrons, résistant à une répression violente de la part de l'establishment, qui avait toléré une situation d'illégalité et de violation des droits des travailleurs pendant vingt ans. Je retrouve parmi ces nouveaux syndicalistes des anciens militants sortis du grand ventre de l'Autonomie Ouvrière que j'avais connus à Padoue et qui, à l'époque, avaient lu avec beaucoup d'attention le « Dossier transport » de Primo Maggio...

H.S.

(1) Courant Alternatif n°326, Janvier 2022.

(2) De l'usine au conteneur : entretien avec Sergio Bologna. <http://revueperiode.net/de-lusine-au-conteneur-entretien-avec-sergio-bologna/>

(3) Ce premier summercamp fut organisé par le groupe allemand opéraïste Wildcat. Il m'est difficile de dire pourquoi et comment ce groupe se lança dans cette tentative car je n'ai conservé aucun document sur ce camp. Echanges avait eu des contacts avec ce groupe près de 20 ans auparavant. Wildcat seul avait fait le choix des groupes appelés à participer à ce camp qui se déroula près de la ville de Tabor, en République Tchéque. Mis à part des défections de départ dues à des questions personnelles et politiques et un incident entre Turcs et Kurdes, tout se déroula normalement et ce fut, ce que j'espérais, l'occasion de nouer des contacts avec des militants de groupes dont je ne savais rien auparavant. On peut obtenir à Echanges cette Histoire des summer camps en français et en anglais.

Quelques mots sur le message d'Henri Simon

Nous accueillons la critique d'Henri Simon avec plaisir, convaincus que le débat et l'échange lorsque celui-ci se veut constructif ne peuvent être que profitables.

Henri nous reproche d'avoir fait un contresens en attribuant aux rédacteurs du bouquin des intentions en opposition avec leur projet politique véritable, à savoir la construction d'une organisation de type partidaire avec l'ambition d'une envergure internationale. Dans leur ouvrage comme dans leur production (leur site internet et leurs interventions) le collectif Angry Workers consacre une large partie de sa réflexion à la question de l'organisation. Il ne nous avait alors pas semblé que celle-ci s'orientait vers la construction d'un parti, nous voulons bien reconnaître que, devant les difficultés à saisir une démarche politique dans une langue étrangère, nous avons pu commettre des erreurs d'interprétations.

Il faut dire que notre ambition se voulait modeste : mettre à disposition des lecteurs de Courant Alternatif un texte et une initiative qui méritaient d'être portés à leur connaissance. Il ne nous est pas nécessaire de partager totalement les orientations d'un groupe pour trouver sa production pratique et théorique digne d'intérêt. La problématique de l'intervention politique en milieu ouvrier, la place de la logistique dans le capitalisme et son intérêt stratégique, les rapports de force au travail et la réglementation de l'exploitation au Royaume Uni... le témoignage des Angry Workers valait pour lui-même.

Évidemment, la lecture des éléments portés à notre connaissance par Henri (et que nous ignorions), oblige à remettre en perspective l'activité de ces militants. Nous connaissons la tradition historique et politique du courant représenté par Echanges et Mouvement, incarné dans la critique radicale de toute forme d'avant-gardisme ou d'activisme. Elle est salutaire et nous nous y reconnaissons en grande partie. Cependant nous continuerons à proposer dans CA des textes émanant de groupes ou d'auteurs fussent-ils en opposition avec nos principes politiques, à charge pour nous de porter plus d'attention aux conditions de leur production et de leurs objectifs...

JM

Plogoff, une lutte au bout du monde LA REVOLUTION, C'EST LA LUTTE !



Ainsi peut-on entamer la présentation de cet ouvrage dédié à tous les militants anti-nucléaire.

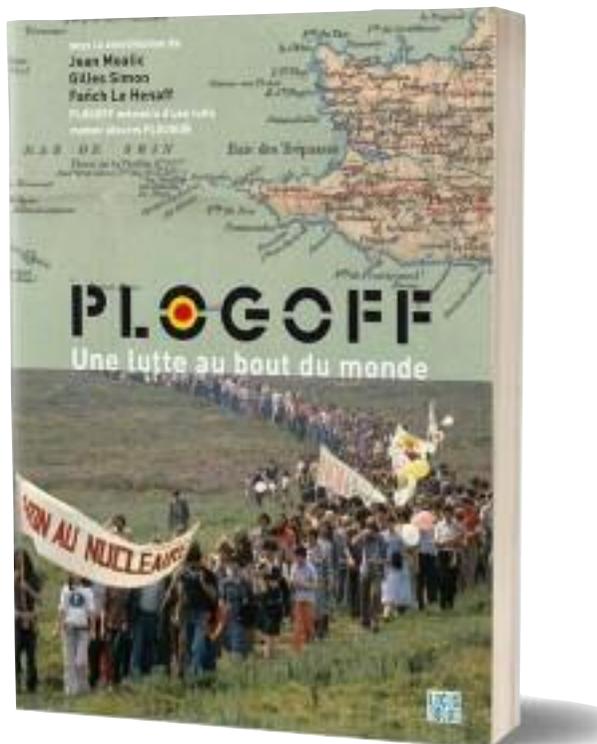
Ce livre truffé de documents iconographiques s'avale comme de l'air pur que l'on respire ! Jean Moallic, Gilles Simon et Fanch Le Hénaff nous font vivre un moment d'histoire précieux et décisif avec une rigueur scientifique et didactique tout en restant ludique. Les auteurs commencent par revenir sur l'historique de la lutte anti-nucléaire de Plogoff, qui, de 1974 à 1981, n'a pas mobilisé que des milliers de Bretons mais a fédéré bien au-delà de l'Europe, jusqu'au Québec. Pas de faux-semblants, une écriture vive et sans prétention qui raconte la répression, les mensonges d'Etat, les trahisons, les arrestations et la mort d'un militant anti-nucléaire. Cette première partie, émaillée de « unes », de slogans, d'affiches, de photographies qui nous

permettent de comprendre l'énergie qui a été déployée pendant toute cette période ! Tous ces gens impliqués jusqu'au cou ! Le bouquin se poursuit en cinq chapitres, l'un étant consacré au passé contestataire et révolutionnaire des habitants de Plogoff. Les thématiques suivantes, pointues et variées : « La nature entre pierre et fusil ; « Les artistes engagés » ; « Nucléaire non-merci »... On ne les citera pas toutes mais elles reprennent toujours pied avec aujourd'hui car les problèmes fondamentaux du nucléaire n'ont toujours pas été réglés ; que fait-on des déchets ? Comment démantèle-t-on une centrale ? C'est un ouvrage certes mémoriel mais vivant, d'autant que le Comité de Plogoff, Mémoire d'une lutte, est toujours actif : NDDL, la centrale de Landivisiau, la centrale de Brennilis (dont un camarade faisait référence à L'Ankou de Fournier... dans un CA précédent - n°317). Plogoff, c'est la lutte par tous les moyens d'action.

Un livre manifeste sur la légitimité des moyens de la lutte qui vous remue car : ils l'ont gagnée !

Plogoff, une lutte au bout du monde, sous la coordination de Jean Moallic Gilles Simon et Fanch Le Hénaff, Locus Solus, 2021, 27€.

Batman et Ribine



Tunisie : Kaïs Saïed, entre présidentielisme et démocratie directe ?

Depuis le 25 juillet dernier, le président de la république tunisienne Kaïs Saïed s'est accaparé progressivement les pouvoirs législatif et judiciaire.

Se débarrassant d'une partie du système de démocratie représentative en vigueur et de la constitution de 2014, K. Saïed affirme souhaiter une refonte de la représentation politique qui partirait du niveau local. Sa prise en main, bien qu'autoritaire, semble relativement populaire, dans un contexte de crise sociale et économique, pour laquelle les partis politiques au gouvernement depuis 2011 sont jugés responsables. Pourtant, il semble peu probable que le système politique qu'il défend, basé sur une vision homogène et mythifiée du peuple, dénuée de toute conflictualité, en supposant qu'il parvienne à une expérimentation concrète, soit à même de remédier à la situation socio-économique catastrophique.

La séquence post-25 juillet 2021 : vers un renforcement du pouvoir présidentiel

Le 6 février dernier, le président de la république tunisienne Kaïs Saïed a dissous le Conseil supérieur de la magistrature, qui avait été créé en 2016 pour superviser les réformes en faveur d'une plus grande indépendance de la justice. Il avait accusé ce Conseil d'être partial, sous l'influence du parti islamiste Ennahdha, et critiqué ses défaillances dans la gestion des affaires de corruption et sa lenteur dans le traitement des enquêtes sur les assassinats politiques des figures de gauche Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi en 2013 (1). Une semaine plus tard, il l'a remplacé par un nouveau Conseil supérieur de la magistrature provisoire, placé sous son autorité : le président peut désormais révoquer «tout juge qui manque à ses devoirs professionnels» et interdire à tous les magistrats de faire grève. Cette mise au pas du pouvoir judiciaire fait suite à une série de mesures qui ont chacune contribué à renforcer son pouvoir. Le premier acte de la série s'est joué le 25 juillet 2021, jour de la fête de la république, lorsque Kaïs Saïed a an-

noncé le «gel» des activités de l'Assemblée des représentants du peuple (le parlement) pour 30 jours, le limogeage du premier ministre Hichem Mechichi et la levée de l'immunité des parlementaires. Il a utilisé à cet effet, dans une interprétation très personnelle, l'article 80 (2) de la Constitution qui avait été votée en 2014 après plus de deux années de débats. Cet article stipule qu'en «cas de péril imminent menaçant les institutions de la nation et la sécurité et l'indépendance du pays et entravant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics», le Président peut prendre des mesures d'exception (3). Ce péril imminent tenait, selon Kaïs Saïed, à l'effondrement de nombreux

services publics et à la crise sociale. A ce moment-là, les interprétations divergeaient pour juger s'il s'agissait ou non d'un coup d'Etat. Le geste de Saïed a reçu le soutien de la police et de l'armée et a été salué avec un enthousiasme certain par une grande partie de la population, fatiguée de la piètre qualité des débats parlementaires, de la mauvaise gestion de la crise sanitaire, mais aussi de la dégradation des conditions de vie. Le fait que Kaïs Saïed est juriste de formation, qu'il a exercé comme professeur de droit constitutionnel avant d'être élu président, faisait office d'argument d'autorité pour donner du crédit à son interprétation de la Constitution. Parmi les rares voix qui l'ont contestée figuraient le parti Ennahdha et son chef Rached Ghannouchi, des juristes comme l'ancien président de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution Yadh Ben Achour et quelques militants politiques inquiets d'un possible retour à l'autoritarisme. Des organisations comme l'Union générale tunisienne du travail (l'UGTT, le syndicat le plus important en nombre d'adhérents) ou l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA, équivalent du MEDEF en France) n'ont pas manifesté d'opposition, se contentant de réclamer une «feuille de route» au président. Fin août, le gel du Parlement était prolongé et, le 22 septembre, Kaïs Saïed suspendait les salaires des députés et s'octroyait le droit de gouverner par décret, s'arrogeant de fait le pouvoir législatif. Quelques jours plus tard, il nommait comme première ministre Najla Bouden, qui avait été chargée de mettre en œuvre des projets financés par la Banque mondiale et des réformes visant à favoriser «l'employabilité» au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Ce geste «historique», dont il s'auto-félicitait d'avoir nommé la première femme première ministre dans le monde arabe en «hommage à la femme tunisienne», de même que le profil de technocrate de celle-ci, constituaient un clin



Le 15 octobre 2019, nouvellement élu, Kaïs Saïed, qui a refusé d'emménager au palais présidentiel de Carthage, continue de fréquenter son café habituel à Mnihla pour montrer qu'il est proche du peuple.

d'œil appuyé aux puissances internationales auprès desquelles le pays est endetté, comme par exemple l'Union européenne, qui appelaient à un «retour à la normalité démocratique».

Le 13 décembre, Kaïs Saïed a annoncé une réforme de la Constitution basée sur les résultats d'une consultation nationale à paraître le jour de la fête de l'Indépendance, c'est-à-dire le 20 mars 2022, et soumise à un référendum le 25 juillet

1- Certains estiment que le parti Ennahdha a joué un rôle dans ces assassinats.

2- <http://www.tunisie-constitution.org/fr/article-80>

3- Cependant, selon l'article, le parlement doit continuer de se réunir et après 30 jours, la Cour constitutionnelle peut être saisie pour «vérifier si la situation exceptionnelle persiste». Or, alors qu'elle devait être mise en place dans un délai d'un an après les élections législatives de 2014 suite à un vote au Parlement, la Cour constitutionnelle n'a jamais vu le jour.

2022, fête de la République, avant des élections législatives le 17 décembre 2022, jour anniversaire du déclenchement des soulèvements révolutionnaires de 2010-2011 qui avaient conduit à la fuite du dictateur Ben Ali. Depuis le 25 juillet, la concentration progressive des pouvoirs aux mains de Kaïs Saïed ne s'est pas heurtée à une opposition très soutenue : les rassemblements appelés par des partis comme Ennahdha (4) ou plus récemment le Courant Démocratique n'ont jamais dépassé les quelques milliers de personnes. Toutefois, dans les sondages, le soutien à l'action de Kaïs Saïed semble s'être légèrement émué et des jeunes militants qui avaient salué les mesures du 25 juillet se sont éloignés depuis, se joignant parfois à des manifestations anti-Saïed. L'UGTT a, elle aussi, pris ses distances. De nombreux conseillers ou membres de son cabinet ont démissionné. Enfin, la consultation nationale en ligne n'a enregistré que 200 000 contributions cinq semaines après son lancement, un chiffre à mettre en regard avec la faible couverture numérique du pays. Mais il faut dire que cette consultation s'adresse sans doute moins à la population dans son ensemble qu'aux bases de Kaïs Saïed, une population plutôt jeune, éduquée et active.

La popularité de Saïed, miroir du dégoût du système partisan

Comment comprendre la faiblesse de l'opposition à Kaïs Saïed et l'enthousiasme suscité par son coup de force ? Il faudrait déjà prendre du recul par rapport au récit dominant accolé à la décennie post-2011 en Tunisie dans les médias internationaux (qui se rapproche par ailleurs d'un discours de fierté nationale mettant en scène la «tunisianité») : celui d'un «apprentissage de la démocratie», d'une «transition» fragile mais obstinée, qui s'est heurtée aux assassins politiques, aux attaques terroristes – le Bardo et Sousse en 2015, aux «tentations autoritaires», mais que l'union d'organisations de la «société civile» par-delà leurs divergences a pu sauver, au nom de la supériorité des intérêts du pays, avant d'être couronnée par un prix Nobel de la paix en 2015 (5). Un récit faisant jouer à ce petit pays «exceptionnel» (6) le rôle de «lueur d'espoir» dans le monde arabe, de «laboratoire de modernité politique». Or, ce récit laisse dans l'ombre un certain nombre de faits, à commencer par le désenchantement immédiat, ou du moins très rapide de la population par rapport au vote et à la forme de

démocratie représentative qui lui était proposée. Sur près de 12 millions d'habitants, dont environ 8 millions en âge de voter, seules 4,3 millions de personnes ont voté pour les élections constitantes d'octobre 2011, un taux de participation qui n'a plus été atteint ensuite. Les votants n'étaient plus que 3,6 millions aux élections législatives d'octobre 2014 ; entre 3,2 et 3,3 millions aux présidentielles de novembre-décembre 2014 ; 1,9 million aux municipales de mai 2018 ; entre 3,5 millions et 3,9 millions aux présidentielles de septembre-octobre 2019 ; 2,9 millions aux législatives d'octobre 2019.

Les soulèvements révolutionnaires de 2010-2011 étaient largement portés par des revendications sociales qui demandaient une révision profonde des choix économiques réalisés sous Bourguiba et Ben Ali : ceux de la promotion d'une main d'œuvre bien formée et bon marché comme avantage comparatif du pays, afin d'encourager l'installation d'usines textiles et manufacturières localisées principalement sur la côte, ce qui s'est traduit par une situation de dépendance vis-à-vis du marché européen et un sentiment de frustration de la part de ceux qui ont pour perspectives de rejoindre cette chair à usine exploitée, l'armée de réserve de chômeurs ou les mirages de l'émigration vers la rive nord. Avec la «démocratisation» et la bipolarisation de la scène politique entre islamistes et «modernistes» (à laquelle ont participé les partis de gauche, bien moribonds), la révision des politiques socio-économiques est passée à la trappe. Le taux de chômage a augmenté, atteignant 16% en 2021, dont 36% chez les jeunes. La dévaluation de la monnaie, préconisée par le FMI (auprès duquel la Tunisie s'est massivement endettée, non sans contrepartie comme la réduction des effectifs dans la fonction publique ou la baisse des subventions sur certains produits) s'est traduite par une forte inflation et une baisse spectaculaire du pouvoir d'achat. Les inégalités régionales sont restées fortes, faisant l'objet de mouvements sociaux dénonçant la spoliation des ressources et revendiquant une meilleure redistribution des richesses. Des services publics dont la qualité était auparavant reconnue, comme la santé ou l'éducation, n'en finissent pas de se délabrer, au profit du secteur privé. Une grande partie de la jeunesse rêve de quitter le pays. Un des facteurs du succès électoral de Kaïs Saïed – tout relatif vu le taux d'abstention – il a été élu avec près de 73% des voix (et 90% de celles des 18-25 ans) contre son rival, le magnat des médias Nabil Karoui – tient au fait qu'il s'est familiarisé avec cette

Des déséquilibres régionaux

Les régions du sud et du centre-ouest sont les plus défavorisées du pays. Elles souffrent de taux de pauvreté et de chômage records, surtout chez les jeunes.

Taux de chômage chez les 15-34 ans, en 2014

de 15 à 20 %
de 20 à 30 %
de 30 à 40 %
de 40 à 47 %



Les habitants de ces régions se sentent victimes de la hogra (dédain, en arabe) qui persiste depuis l'ère du premier président de la Tunisie, Habib Bourguiba (1957-1987), jusqu'aux multiples gouvernements qui se sont succédé depuis la «révolution de jasmin», en passant par le régime de Ben Ali.

Source : lemonde.fr

réalité sociale et qu'il a proposé des réponses à la défiance envers la «classe politique» formée par les partis et largement décredibilisée pour la stagnation, voire même la détérioration de la situation socio-économique. S'il s'est fait connaître du grand public en décryptant les enjeux de la Constitution à la télévision en 2014, cela faisait plusieurs années qu'il sillonnait le pays pour aller à la rencontre des jeunes engagés dans leurs territoires et leur exposer son projet, formant des groupes de réflexion partout dans le pays. Son soutien aux sit-ins de la Kasbah en 2011 lui a permis de mettre en scène la continuité de son projet avec les soulèvements révolutionnaires, reprenant le slogan «Le peuple veut...» (amputé toutefois de sa suite «...la chute du régime») dans ses tracts. S'exprimant en arabe classique, sur un ton monocorde qui lui a valu le surnom de «Robocop», il était vu comme un modèle de probité morale. Sa campagne s'est faite sans parti et pratiquement sans financement, mais avec le soutien de milliers de jeunes qui animaient des pages Facebook visant à mobiliser pour son élection. Un temps soupçonné de proximité avec les islamistes, voire les salafistes en raison de ses positions conservatrices sur l'égalité hommes-femmes dans l'héritage ou l'homosexualité, il a aussi été accusé de «gauchisme». En effet, parmi ses proches conseillers figure Ridha Chiheb el Mekki dit «Ridha Lénine», anciennement passé par l'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET), principal syndicat étu-

4- Il faut dire qu'abîmé par une participation au gouvernement qui n'a pas produit les changements escomptés et miné par des divisions internes, le parti islamiste apparaît aujourd'hui très affaibli.

5 - Le prix Nobel de la paix de 2015 a été décerné au «quartet du dialogue national» réunissant l'UGTT, l'UTICA, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et le Conseil de l'Ordre national des avocats de Tunisie dans le but d'organiser des négociations entre les partis politiques tunisiens pour assurer la «transition» vers un régime démocratique permanent.

6- Le discours faisant de la Tunisie une exception dans le monde arabe est une vieille antienne dénuée de solide fondement.

diant de gauche) et par le Watad (le parti de Choukri Belaïd, inspiré par le marxisme-léninisme et le nationalisme arabe), et dont on dit qu'il serait maintenant inspiré par le courant conseilliste. Le projet de «renversement de la pyramide du pouvoir» qu'il portait a été comparé aux soviets, mais aussi à la «Jamahiriya» (Etat des masses) de Mouammar Kadhafi, des comparaisons que Saïed récuse.

Le projet de Kaïs Saïed : un renversement de la pyramide du pouvoir ?

Si ce projet garde un aspect flou, il a été explicité en partie dans un document en arabe, «l'appel au peuple», ou dans des interventions publiques. L'idée principale consiste en une refondation de la représentation politique en partant du niveau local, aussi appelé «renversement de la pyramide du pouvoir». Les comités de protection de la révolution, issus des groupements informels qui avaient émergé dans le contexte de vacance du pouvoir juste après le départ de Ben Ali le 14 janvier 2011 pour assurer la sécurité à l'échelle des quartiers dans de nombreuses villes du pays, attestant de formes de prise en charge de certains services sociaux, en ont fourni une inspiration (7). Dans le projet de Saïed, la population de chaque secteur (imada), un niveau qui correspond grossièrement au quartier (il y en a plus de 2000 sur le territoire national) (8), est amenée à élire un représentant au scrutin uninominal majoritaire. Les représentants des secteurs ainsi élus (et révocables) vont siéger dans les conseils locaux, qui correspondent au niveau de la délégation (le territoire national est constitué de 274 délégations). Participent également à ces conseils locaux des responsables de la sécurité nommés par l'administration centrale et des responsables des administrations présentes dans des délégations, qui n'ont pas le droit de vote ; en outre, les conseils sont ouverts aux représentants de la société civile qui pourront donner leur avis. Un représentant de chaque conseil local est désigné par tirage au sort pour constituer le conseil régional, correspondant au niveau du gouvernorat (la Tunisie compte 24 gouvernorats). Le rôle de ces conseils locaux doit consister en l'élaboration de «projets de développement local», et les conseils régionaux sont chargés d'élaborer les plans de développement à l'échelle régionale en prenant en compte les plans conçus à l'échelle locale. Rien n'est précisé sur le financement de ces projets et la responsabilité de leur mise en

œuvre. Par ailleurs, l'Assemblée nationale est constituée à partir des 274 conseils locaux, qui choisissent chacun un membre pour les y représenter. En revanche, le président de la République n'émane pas des conseils locaux et reste élu au suffrage universel. Son mandat n'est pas soumis à la révocabilité et il est censé être «le symbole de l'unité de l'Etat», le «garant de son indépendance et de sa continuité». Ce schéma de refonte du système de représentation politique combine ainsi régime présidentiel et système de représentation politique "bottom-up" ("de bas en haut"), du moins autour de prérogatives restreintes. On peut se demander dans quelle mesure il serait susceptible de conduire à davantage de démocratie directe ou renforcer le maillage sécuritaire... Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre de ce projet, qui demanderait des appuis solides face aux résistances des bénéficiaires du système actuel, demeure incertaine tant elle remet en cause le fonctionnement ayant prévalu pendant des décennies. Cependant, parce que ce schéma porte une vision qui résonne avec certaines revendications présentes, par exemple, dans le mouvement des Gilets Jaunes en France, mais aussi sans doute dans de nombreux mouvements à travers le monde, il mérite notre attention. D'abord, ce schéma semble habité par un idéal de personnalisation du pouvoir, tant à l'échelle nationale avec la figure du président qu'au niveau local : il s'agit de rapprocher les représentants de ceux qu'ils sont censés représenter, qui sont censés les choisir sur la base de liens de confiance, de connaissance directe et personnelle. Il marque aussi la volonté de se passer des corps intermédiaires, qu'il s'agisse de partis, d'organisations politiques ou syndicales. Ensuite, il relève d'une certaine vision de la société et du «peuple», où celui-ci serait Un, où l'élimination des «traîtres à la patrie», des «corrompus» et l'investiture à différentes échelles de représentants «proches» du peuple suffirait à en traduire les aspirations «authentiques». Une vision selon laquelle on suppose que les disparités régionales (les régions de l'intérieur et du sud étant maintenues dans un état de sous-développement, abandonnées par les services de l'Etat, frappées par un chômage de masse) sont moins le résultat de rapports d'exploitation (de la force de travail, mais aussi des ressources naturelles – pétrole, gaz, phosphate, eau, sol, etc.) que du manque de représentation des localités concernées. Une vision qui, enfin, occulte complètement le rapport de classe : supposer que les intérêts de la bour-

geoisie se verraient écartés d'un système de représentation partant du local nécessite une certaine dose de naïveté, ne serait-ce que de méconnaissance par rapport aux relations clientélistes qui se nouent autour des petits patrons locaux.

De fait, la focalisation sur les procédures juridiques censées permettre la pleine réalisation des aspirations du peuple fait une fois encore l'impasse sur la dimension économique. Depuis le début de son mandat, Kaïs Saïed n'a pas changé les grandes orientations économiques et la situation sociale ne fait que s'aggraver, accusant en outre le coup de la crise sanitaire. L'inflation se poursuit, le chômage n'est pas résorbé, les fonctionnaires subissent des retards de salaire. Les inégalités sociales et régionales perdurent et la situation n'est pas près de changer. Ses interventions publiques, marquées par la dénonciation constante de «traîtres qui ont vendu le pays», ne font pas oublier que Saïed n'a pas remis en cause le «système rentier», où un cartel de familles verrouille l'économie en s'arrogeant l'essentiel des crédits et des licences grâce à ses relais politiques et administratifs. De même, malgré les déclarations en grande pompe sur la souveraineté nationale, le gouvernement fait le tour des puissances internationales et régionales pour boucler un budget grevé par la dette. En outre, la forte dépendance alimentaire fait craindre des difficultés d'approvisionnement au moment où les importations de blé sont susceptibles d'être perturbées par le conflit russo-ukrainien (9).

La défiance envers les institutions de l'Etat, la volonté de remplacer la démocratie représentative libérale correspondent sans doute à des tendances de fond de notre époque, qui ne sont pas pour nous déplaire. Mais à quoi peuvent-elles donner lieu, si elles ne posent pas la question de la classe, si elles ne s'accompagnent pas d'efforts visant au renversement de l'ordre social, à la remise en cause concrète de l'impérialisme et de l'asservissement par la dette ? Espérons que l'observation de ce qui est en train de se passer en Tunisie, un pays aux avant-postes des politiques d'austérité et de l'effritement de l'Etat, puisse continuer d'alimenter notre réflexion, au même titre que ce qui se passe dans d'autres pays du monde.

Diane, le 22 février

7- Le contrôle de ces organisations locales avait fait l'objet de rivalités entre militants du Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT) et militants d'Ennahdha, qui avaient fini par avoir l'ascendant.

8- Notons que ce projet de «construction démocratique par la base» ne remet pas en question les découpages administratifs existants, réalisés avec des objectifs sécuritaires sous l'ancien régime.

9- <https://www.leconomistemaghreb.com/2022/02/16/impact-crise-ukrainienne-tunisie/>

De la lutte pour l'indépendance kanake socialiste à la négociation d'une autonomie renforcée ?

2^{ème} partie

La première partie de ce texte, parue dans le précédent CA, a rappelé la démarche institutionnelle enclenchée voici trente-trois ans par les accords de Matignon pour mener à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Trois « consultations » référendaires ont été instaurées dans ce cadre par l'accord de Nouméa en 1998. Nous reviendrons ici sur le contexte politique et social dans lequel s'est inscrite la dernière, pour laquelle le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) avait appelé à ne pas se rendre aux urnes, et dont il est résulté à la fois une écrasante victoire du non à l'indépendance et une abstention massive. Puis nous examinerons les perspectives que l'on peut dégager aujourd'hui concernant l'avenir de l'archipel.

La question laborieusement rédigée par le comité des signataires (1), en mars 2018, pour les référendums sur l'autodétermination était : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? » Le premier scrutin était possible dès 2014, mais tous les groupes politiques calédoniens se sont employés à le repousser jusqu'à la date limite qu'imposait l'accord de Nouméa – 2018 –, par peur de son résultat, et la composition de son « corps électoral spécial » a longtemps cristallisé les tensions (en accordant le droit de voter à quiconque était arrivé avant le 31 décembre 1994, l'Etat a réussi à y inclure les quelque 15 000 personnes venues de métropole entre 1969 et 1973 avec le « boom du nickel »). Le référendum du 4 novembre 2018 a constitué une bonne surprise (2) pour le camp indépendantiste puisque le non l'a emporté à seulement 56,7 % des suffrages exprimés (avec une participation de 81,01 %) – alors que l'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités) et le Parti travailliste avaient appelé à ne pas voter, et que la jeunesse kanake était soupçonnée de vouloir boudier les urnes. Ce résultat a fait (re)naître l'espoir d'accéder à l'indépendance par la voie électorale ; aussi, pour le référendum du 4 octobre 2020, la participation a été de 86 %... et le non est tombé à 53,3 % des votants.

Un climat social houleux depuis 2020

L'indépendance aurait peut-être pu passer au troisième référendum s'il s'était déroulé dans d'autres circonstances : l'Etat pluriethnique proposé par le FLNKS a maintenant des adeptes jusque chez les caldoches, dont une partie de la descendance est

peut-être moins raciste que ses parents. De plus, l'Eveil océanien (qui regroupe une fraction de l'électorat wallisien) s'était positionné sur un « non [à l'indépendance], pas maintenant » assez prometteur, étant donné que son dirigeant avait ajouté : « Mais c'est juste une question de temps [pour que le pays y soit prêt]. »

Quatre sujets de discorde – entre indépendantistes et anti-indépendantistes, mais aussi entre les deux principaux courants du FLNKS que sont l'Union calédonienne (UC) et le Palika (3) – puis la pandémie ont compliqué la situation :

• La vente de l'usine du Sud

L'annonce par le groupe brésilien Vale, le 3 décembre 2019, qu'il lâchait son énorme complexe métallurgique a embrasé à plusieurs reprises la Nouvelle-Calédonie en 2020-2021. Les indépendantistes ont multiplié les actions pour s'opposer au projet de rachat défendu par les anti-indépendantistes avec l'appui de l'Etat : incendies volontaires et dégradations des bâtiments, blocages du port de Nouméa, caillassages de véhicules circulant dans sa banlieue du Mont-Dore, manifestations... Les gendarmes ont riposté par des tirs à balles réelles et une cinquantaine d'interpellations, les tribunaux par une trentaine de condamnations, les anti-indépendantistes par d'autres manifestations...

Le 31 mars 2021 a finalement été trouvé un accord qualifié d'« historique » par ses signataires – le président du Congrès Roch Wamytan (UC), la dirigeante de la province Sud Sonia Backès (Les Républicains), les représentants du FLNKS et des loyalistes ainsi que de l'Instance coutumière autochtone de négociation (ICAN) et du collectif Usine du Sud = usine pays. L'usine Vale a été acquise par un

consortium calédonien pour développer un « nouveau modèle minier », avec une participation majoritaire du pays (51 %) « non diluable » (30 % de son capital sont détenus par la Société de participation minière du Sud calédonien, qui représente les trois provinces ; 21 % par les salarié-e-s et la population) ; la compagnie financière Prony Resources n'a que 30 %, et le géant du négoce Trafigura 19 %. L'Etat a pour sa part offert une garantie financière de 442 millions d'euros.

• La désignation du Président calédonien

Après avoir fait tomber le gouvernement du territoire, le 2 février 2021, en démissionnant pour protester contre le projet des anti-indépendantistes concernant la reprise de l'usine Vale, les élus de l'UC et du Palika se sont disputé la direction du nouveau gouvernement, ce qui a réduit pendant des mois l'action de celui-ci au traitement des affaires courantes. Cette guéguerre a déplu jusque dans les rangs indépendantistes : à la convention tenue par le FLNKS à Kouaoua le 1er mai, des jeunes et des coutumiers kanaks de la région ont brièvement verrouillé le portail du centre administratif où elle se déroulait notamment pour obliger ses responsables à s'entendre sur un nom. Pour finir, Louis Mapou (Palika) a été désigné le 8 juillet contre Samuel Hnepeune (UC) – qui avait quitté la tête du... Medef afin de se lancer en politique.

• Les réunions à l'initiative de l'Etat français

En octobre 2020, le ministre des Outre-Mer Lecornu avait invité sur l'îlot Leprédour 10 personnalités indépendantistes et anti-indépendantistes à venir débattre sur l'avenir du territoire ; mais, côté indépendantistes, seuls Roch Wamytan (président

1. Les signataires de l'accord de Nouméa étant pour beaucoup décédés, les réunions du comité chargé de veiller à son application ont été élargies aux représentants des institutions calédoniennes, voire de forces politiques locales.

2. Les trois derniers sondages, réalisés à partir d'échantillons ne dépassant pas 1 000 personnes, donnaient en moyenne 66 % de non.

3. Les deux autres sont le Rassemblement démocratique océanien (RDO) et l'Union progressiste en Mélanésie (UPM).

du Congrès calédonien, UC) et Victor Tutugoro (vice-président de la province Nord, UPM) y avaient pris part (4). Le 8 avril 2021, l'UC et le Palika ont demandé à l'Etat d'organiser le troisième référendum ; et, le 30, Lecornu a proposé aux mêmes 10 personnalités une nouvelle rencontre, cette fois à Paris, du 25 mai au 1er juin, pour examiner un document de 104 pages réalisé par ses services et intitulé « Discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ». Après sa convention de Kouaoua, le FLNKS a affirmé qu'il ne s'y rendrait pas, et le Palika a réclamé son report ainsi que des rencontres bilatérales préalables avec l'Etat sur le sujet. La réunion parisienne s'est néanmoins tenue... et une délégation de l'UC y assistait – mais elle a ensuite déclaré ne pas valider la synthèse qu'en avait présentée le Premier ministre Castex dans les médias.

L'étude gouvernementale étant devenue publique, le FLNKS l'a dénoncée (à juste titre) comme tendancieuse par sa présentation d'« une indépendance de rupture, dure », sans accords particuliers, dont les répercussions économiques, juridiques et sociales ne pouvaient qu'effrayer les anti-indépendantistes : perte automatique de la nationalité française pour les Français-es restant sur le territoire, nouvelle affectation en métropole des fonctionnaires d'Etat (leurs intentions de départ étant évaluées entre 10 000 et... 70 000), retrait immédiat des forces armées françaises, etc.

La question des transferts financiers assurés par l'Etat vers les institutions calédoniennes est néanmoins devenue d'une brûlante actualité. Les dirigeants kanaks se gardent en général de l'évoquer, soit parce qu'ils espèrent le maintien de ces transferts pendant une longue transition – alors que le document du gouvernement parle de dix-huit mois –, soit parce qu'ils veulent éviter les sujets qui fâchent pour essayer de rallier à eux les petits entrepreneurs caldoches. Si ces transferts venaient à disparaître, il faudrait pourtant – sauf à réduire le niveau de vie sur l'archipel – taxer les très hauts revenus bien davantage qu'ils ne le sont présentement (5). Dans sa déclaration de politique générale, le

25 octobre 2021, le Président Mapou a dit d'entrée que la lutte contre les inégalités sociales serait « une grande cause » de son gouvernement, et promis des « assises sur les inégalités » pour parler de école, emploi, jeunesse, lutte contre les violences intrafamiliales et... fiscalité, en annonçant une « réforme de fond », mais il a ajouté : « Nous veillerons cependant à ce que la modification des prélèvements obligatoires impacte raisonnablement la pression fiscale, qui est de l'ordre de 35 % du PIB chez nous, contre 45 % en France. »

• **La date du troisième référendum**

Dans son numéro de septembre-octobre, le bimestriel du FLNKS La Voix de Kanaky (dont le responsable est le commissaire général de l'UC Christian Tein) déplorait le choix du 12 décembre arrêté par Macron pour ce scrutin (6), mais titrait en une : « Unis pour le "oui" à l'assaut de la victoire ! », en rappelant que le « mot d'ordre essentiel » arrêté au congrès du Front durant l'été était d'« aller chercher les abstentionnistes, et [de] vérifier que chaque électeur inscrit se mette dans la condition concrète de voter ! ». Le FLNKS a cependant demandé, quelques semaines plus tard, le report de ce référendum en invoquant la détérioration soudaine de la situation sanitaire sur le territoire. Au 21 novembre, en effet, les cas de covid-19 s'élevaient à 11 871, avec 276 décès en deux mois et demi. Plus de la moitié appartenaient à la communauté kanake, et le deuil coutumier dure un mois.

Macron a refusé de revenir sur sa décision : en campagne pour sa réélection, il tenait à mettre le règlement de la « question calédonienne » à son actif ; de plus, les nouveaux inscrits sur la liste électorale spéciale étant majoritairement kanaks, repousser le scrutin en septembre 2022, comme le voulait le FLNKS, était susceptible de conduire à une victoire du oui. Les

partis indépendantistes rassemblés dans un Comité stratégique indépendantiste de non-participation au référendum (CSI-NP) ont alors annoncé qu'ils n'y prendraient pas part, sans pour autant empêcher quiconque de voter.

Avant ce référendum, les médias calédoniens n'ont fait entendre que la voix des anti-indépendantistes (attribuant le retrait des indépendantistes à leur crainte du résultat vu leurs divisions, l'impact du document gouvernemental et l'aide importante apportée par la France contre la pandémie), et il n'y a pas eu de sondages sur les intentions de vote, tant le résultat était couru d'avance. Le gouvernement a quant à lui envoyé en renfort – « pour faire face à tous types de situation », ou plus exactement pour créer une certaine ambiance – 1 400 gendarmes, 250 militaires, une centaine de policiers, des membres du GIGN, et 160 véhicules légers, 30 engins blindés, deux hélicoptères Puma, et un avion Casa de l'armée.

Avec ses 96,5 % de non à l'indépendance et ses 56,1 % d'abstentions, le troisième référendum rappelle les scrutins qui ont eu lieu pendant les « événements » (en 1984, 1987 et 1988), où les indépendantistes avaient appelé à leur boycott actif ou passif. On peut en tirer plusieurs enseignements :

- le oui au maintien du territoire dans le giron français a poursuivi son érosion (avec 7 397 voix de moins que lors de la précédente consultation), ce qui montre la poursuite de la dynamique en faveur de l'indépendance ;
- l'abstention massive a traduit un refus de la date fixée par le gouvernement, que ce soit pour obéir aux consignes des leaders indépendantistes (mais auraient-ils été suivis autant s'ils avaient fait le choix inverse ?), pour respecter le deuil coutumier ou pour un mélange des deux ;
- le hiatus est toujours aussi fort entre la province Sud, où le Grand Nouméa

concentre plus des deux tiers de la population calédonienne [7]), et les provinces à majorité kanake (voir l'encadré). Le 12 décembre, l'abstention n'a été que de 39 % au Sud (avec 97 % de non dans les suffrages exprimés), contre respectivement 83 % et 95 % dans le Nord et les Iles ;

- le souvenir des « événements » demeure très vivace dans les provinces à majorité kanake – ainsi, à Hienghène, la participation a été de 1,17 %

4. Paul Néaoutyine (Palika) s'était excusé ; Daniel Goa (président de l'UC) et Jacques Lalié (président de la province Iles et chef de l'UC-Renouveau) avaient quitté cette réunion pour montrer leur désaccord avec l'offre des anti-indépendantistes concernant la reprise de l'usine Vale.

5. Voir sur Mediapart le billet de Patrick Castex publié le 3 juin 2021 : « Pour l'indépendance-association du Caillou, Kanaky-Nouvelle-Calédonie. J'accuse... ! »

6. Selon l'article 217 de la loi organique précisant ses conditions, il était organisable entre octobre 2021 et octobre 2022.

7. Au dernier recensement, 52 % des Kanaks résidaient en 2019 au Sud (contre 49 % en 2014 et 39 % en 1989). En cinq ans, Nouméa avait perdu 5 600 habitants, mais certaines de ses banlieues n'avaient cessé de grossir (plus de 10 000 jeunes Kanaks y vivent, souvent dans des cabanes sans eau ni électricité).



Le complexe métallurgique Vale, dans la province du Sud.

Accord de Nouméa : une suite, pas encore une fin

Les dirigeants du FLNKS craignent toujours que l'Etat français ne remette en cause le « processus de Nouméa » – en particulier à l'approche des scrutins présidentiels français, où la poussée de l'extrême droite inspire aux candidat-e-s de droite comme de gauche force discours nationalistes et sécuritaires... on le voit aujourd'hui avec Macron. Mais le reproche d'avoir « trahi » le processus qu'ils adressent à ce dernier ne tient guère, car à la vérité les Présidents de la France ont toujours œuvré dans le sens de ses seuls intérêts – lesquels sont, concernant l'archipel, à la fois d'ordre économique et géostratégique.

Si, d'après le recensement de 2019, les Kanaks ne forment plus que 41,2 % d'une population calédonienne parvenue à 271 000 habitant-e-s, c'est largement dû à cet Etat. Pierre Messmer, Premier ministre de Pompidou, recommandait ainsi le 19 juillet 1972, dans une lettre à Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (8), « l'immigration massive [en Nouvelle-Calédonie] de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) [pour éviter] la revendication nationaliste autochtone ».

Macron a simplement manifesté plus clairement que ses prédécesseurs son intention de ne pas lâcher l'archipel. Sitôt connus les chiffres du dernier référendum, il a lancé : « L'accord de Nouméa arrive à son terme juridique » et « Ce soir, la France est plus belle car la Nouvelle-Calédonie a décidé d'y rester ! ». Pourtant, cet accord stipule que, quel que soit le résultat des consultations, « l'organisation politique mise en place [depuis] 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière » ; et que les « partenaires politiques » établiront une Constitution calédonienne si le oui est majoritaire, ou élaboreront un nouveau statut du territoire au sein de la République française si c'est le non.

La Nouvelle-Calédonie est très riche en minerais – cobalt, chrome, fer, manganèse, et surtout nickel (9) – et possède des ressources minérales marines (hydrocarbures, nodules polymétalliques...) en grandes quantités. Elle permet de plus à l'Etat français d'avoir une base militaire dans le Pacifique Sud. Pas question, donc, qu'il joue à l'« arbitre neutre » entre les leaders kanaks et caldoches ou qu'il l'abandonne, bien que le soutien à ses usines métallurgiques lui coûte cher.

L'archipel intéresse pour des raisons



Le boycott du troisième référendum.

identiques d'autres Etats. De passage en Polynésie française l'été dernier, Macron a visé la Chine sans la nommer, en présentant la France comme un rempart pour les territoires « petits » et « isolés » contre les « puissances hégémoniques qui viendront chercher leur poisson, leur technologie, leurs ressources économiques ». Toutefois, selon un rapport du Groupe international d'étude du nickel (INSG), entre 70 et 80 % de la production calédonienne de nickel ont été acquis en 2020 par la Chine. Elle n'a donc pas besoin de s'en emparer : elle l'achète déjà.

Les leaders kanaks sont très conscients de l'atout que constituerait ce minerai pour une Kanaky-Nouvelle-Calédonie indépendante (à l'heure actuelle, il ne contribue au PIB du territoire que pour 7 %, avec ses 5 900 salarié-e-s, mais il génère au moins 15 000 emplois indirectement). Ils l'ont montré à deux reprises : en 1996, où ils ont posé comme « préalable minier » aux négociations sur l'accord de Nouméa la création d'une deuxième usine métallurgique calédonienne dans la province Nord (ils l'ont obtenue) ; et, l'an dernier, en défendant l'« industrie du pays » dans la vente de l'usine Vale. Mais ces leaders mettent l'accent sur les méfaits du colonialisme bien plus que sur ceux du capitalisme, ce qui leur permet de demander réparation à l'Etat français sans chambouler l'ordre économique et social établi ; et ils ne semblent guère avoir l'intention d'échapper vraiment à l'emprise de cet Etat.

Exemples :
- Daniel Goa, président de l'UC, le 26 mai 2021 à Paris : « Dans l'esprit indépendantiste, la souveraineté ne se conjuguera pas avec une rupture avec qui que ce soit. (...) Durant cette période [de transition], Kanaky-Nouvelle-Calédonie signera des accords d'interdépendance pour garantir le transfert de toutes les compétences et des moyens. La France pourra, si elle le souhaite, en devenir le chef de file. »

- Louis Mapou (Palika), dans sa déclaration de politique générale : « Il est

(...) fondamental qu'à la sortie de l'accord de Nouméa l'Etat et la Nouvelle-Calédonie envisagent les voies et moyens qui leur permettent de concilier leurs positions pour servir au mieux leurs intérêts stratégiques partagés [et que leur] coopération dans le Pacifique évolue et se renforce. (...) Le préambule de l'accord de Nouméa stipule que « le partage des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée ». (...) La période de transition qui suit la consultation du 12 décembre jusqu'en juin 2024 sera mise à profit pour en étudier les modalités dans le cadre d'un bilan à tirer de la gestion administrative et institutionnelle de ce bel outil de décolonisation et d'émancipation qu'est l'accord de Nouméa. »

Conclusion provisoire

Sitôt après le dernier référendum, le FLNKS a cherché des appuis auprès des instances internationales – comme il l'avait déjà fait par le passé. Charles Wea, son envoyé à l'ONU, a qualifié ce référendum de « bidon » en l'absence du « peuple concerné » et il a averti : « Nous ne négocierons plus avec ce gouvernement. » Dans son communiqué du 13 décembre, le CSI-NP a renchéri en disant que les indépendantistes attendraient le renouvellement du gouvernement français avec la présidentielle du 24 avril 2022 pour engager de véritables discussions sur l'accession du territoire à sa pleine souveraineté.

La non-participation du « peuple premier » à un référendum sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie disqualifie, bien sûr, la consultation à la fois sur le plan national et international. Néanmoins, en forçant les indépendantistes à l'abstention le 12 décembre dernier, Macron a réussi à les mettre en position de faiblesse pour négocier. Ce choix peut aussi leur valoir au Congrès des défections dans leurs tractations ; et le référendum programmé le 23 juin 2024 a de quoi les inquiéter, tant que la ques-

8. On peut lire cette missive notamment sur le site de Terra nova dans le rapport « En Nouvelle-Calédonie, un référendum décisif le 12 décembre ? » d'Alain Christnacht.
9. Elle renferme 25 % des ressources mondiales de ce métal, nécessaire pour la haute technologie et l'armement, et qui constitue l'essentiel de ses exportations.



Le Centre culturel Tjibaou, en périphérie de Nouméa.

tion de son corps électoral n'est pas tranchée. Enfin, si le statut actuel de l'archipel est maintenu, la France pourra demander à l'ONU de le retirer de la liste des pays à décoloniser – or celle-ci donne accès à des aides financières et des soutiens politiques. Maintenant, les anti-indépendantistes vont chercher à profiter de leur avantage pour tenter de mettre fin aux restrictions du droit de vote, aux programmes de rééquilibrage économique en faveur des provinces à majorité kanake, et peut-être à la surreprésentation de ces provinces au Congrès par rapport à celle du Sud (pour élire un conseiller, il faut 7 192 habitants dans le Sud, 3 327 dans le Nord et 2 621 dans les Îles).

Cependant, les deux camps en présence ne paraissent pas prêts à entrer en conflit ouvert : ils ont pris l'habitude de rechercher en permanence un compromis, que ce soit au sein des institutions calédoniennes ou dans leurs rapports avec les représentants de l'Etat. Aussi n'est-il pas certain que l'archipel connaisse de nouveau le climat violent des années 80, comme des journaux tels que *Le Monde* l'ont évoqué en parlant avant le 12 décembre d'une « situation de tension dangereuse pour la paix civile ».

Les jeux ne sont pas forcément faits : en Nouvelle-Calédonie, la revendication d'indépendance demeure profondément enracinée à la fois parce que le peuple d'origine y subsiste et parce qu'il représente encore une part non marginale de la population. Et, en métropole, l'indépendance-association fait recette – un sondage Harris commandé par le ministère des Outre-Mer le 20 mai 2021 a ainsi donné 66 % des (1 042) Français interrogés comme étant favorables à l'indépendance du territoire (un sur deux ignorait toutefois qu'un troisième référendum allait y être organisé).

A Paris, le 6 janvier 2022, l'Assemblée nationale a débattu sur l'avenir de

l'archipel à l'initiative du groupe UDI et indépendants, dont font partie les deux députés calédoniens Philippe Gomès et Philippe Dunoyer (chefs de file de Calédonie ensemble). A cette occasion, Gomès a affirmé qu'« on peut être une nation sans être un Etat », et son intervention a été saluée notamment par Jean-Luc Mélenchon, qui avait refusé de prendre position lors des référendums sur l'autodétermination, et qui a préconisé la reconduction « pour dix ans [en Nouvelle-Calédonie de] la situation prévue par l'accord de Nouméa ». Et, presque au même moment, Valérie Pécresse, qui participait par visioconférence à l'installation de son comité de soutien sur l'archipel, a décrété : « Il faut arrêter le gel du corps électoral », tout en jugeant « nécessaire une durée minimale raisonnable de résidence pour pouvoir voter aux élections provinciales ».

Le prochain renouvellement du Congrès calédonien aura lieu en 2024. D'ici là, le système institutionnel mis en place par l'accord de Nouméa aura peut-être été changé, mais il n'est pas impossible que la répartition des compétences entre l'Etat et le territoire soit conservée, et que soit réalisé un transfert d'autres compétences vers les Assemblées provinciales (contrôle administratif et financier des communes et des provinces, audiovisuel, enseignement supérieur et recherche). Les lois du pays, l'organisation en trois provinces ou la citoyenneté calédonienne seront quant à elles sans doute maintenues.

Il n'est donc pas exclu que les drapeaux français et kanak continuent à flotter de conserve sur les bâtiments publics de l'archipel – comme l'ont décidé en 2010, d'un commun accord, les élu-e-s indépendantistes et anti-indépendantistes du Congrès, faute d'entente sur un drapeau pour la Nouvelle-Calédonie.

Vanina

Des inégalités sociales toujours très marquées

A la demande du comité des signataires, un bilan de l'accord de Nouméa a été réalisé par des sociétés privées en 2011, et actualisé en 2018 (1). Le rééquilibrage entre les communautés et entre les provinces y est dit « bien engagé » ; mais si l'identité kanake a été « valorisée par des actions de préservation du patrimoine culturel, de sauvegarde et d'enseignement des langues, et par la poursuite de la réforme foncière (...), la transmission de l'héritage kanak se fragilise sous l'effet conjugué de la polarisation urbaine, de l'individualisation de la société et du renouvellement des générations ». Le niveau d'éducation s'est amélioré dans les Îles et dans le Nord : entre 1998 et 2017, le nombre d'établissements scolaires du second degré y a crû respectivement de 10 % et de plus de 20 %, d'où une proportion de diplômé-e-s en hausse chez les Kanaks. Enfin, on observe « une réduction sensible des écarts de niveau de vie entre les provinces » (les critères retenus étant la répartition des services publics sur le territoire, la santé, l'accès à l'électricité et la « formation des élites locales ») : « en 1996, le niveau moyen des habitants dans le Nord était encore inférieur de moitié à celui des résidents dans le Sud ; en 2014, les inégalités ont été réduites de moitié ».

Les écarts de richesse dans l'archipel demeurent, eux, dignes d'un pays en voie de développement, quoique le PIB par habitant (30 800 euros) soit comparable à celui de la Nouvelle-Zélande : les 10 % les plus riches gagnent environ huit fois ce que gagnent les 10 % les plus modestes (le ratio est de 4,4 en métropole). Au recensement de 2019, près d'un cinquième de la population (pour l'essentiel des jeunes sans qualification, et à 71 % kanaks) vivait sous le seuil de pauvreté (2). Les Kanaks représentent 57 % des non-diplômés, 75 % des ouvriers, 70 % des chômeurs, 90 % des détenus et 6 % des diplômés de l'enseignement supérieur (3) ; et ils subissent toujours oppression et exploitation, racisme et discriminations en matière de salaire, emploi, niveau de vie, logement, santé ou éducation (4).

1. Voir en ligne le résumé réalisé par la direction générale des outre-mer : IDE Note de synthèse Accords de Nouméa.

2. *Le Monde* du 8 décembre, « Inégalités sociales en Nouvelle-Calédonie : "Il y a vraiment deux mondes. Et la situation s'aggrave" ».

3. <https://npa2009.org/actualite/international/kanaky>

4. Bien évidemment, nombre de Wallisiens sont logés à la même enseigne (plus du quart des personnes décédées du covid-19 appartenaient à cette communauté), et les inégalités existent aussi entre les caldoches.